

www.e-rara.ch

Histoire de Marie Stuart

Mignet, François Auguste Marie Alexis

Paris, 1852

Zentralbibliothek Zürich

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-139787>

Chapitre V.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE V.

Réconciliation de Marie Stuart avec Darnley ; son évasion d'Holyrood. — Mesures qu'elle prend à Stirling. — Pardon accordé à Murray et aux autres réfugiés revenus en Écosse le lendemain de la mort de Riccio. — Marie Stuart marche contre les meurtriers de Riccio que Darnley désavoue et dénonce. — Fuite de Morton, de Ruthven, etc., en Angleterre ; disgrâce de Lethington. — Haine et mépris de la reine pour Darnley. — Naissance du prince royal d'Écosse. — Tristesse d'Élisabeth à cette nouvelle. — Aversion croissante de Marie Stuart pour Darnley, prêt à se retirer sur le continent. — Faveur de Bothwell ; passion qu'il inspire à la reine ; autorité qu'il reçoit d'elle. — Rentrée en grâce de Lethington ; accord rétabli par Marie Stuart entre Murray et Bothwell. — Voyage de Marie Stuart à Jedburgh, vers la frontière du sud ; sa visite à Bothwell blessé. — Maladie grave dont elle est atteinte à son retour. — Profond chagrin qu'elle ressent. — Dessein conçu par Lethington, Bothwell, Huntly et Argyle de la débarrasser de Darnley. — Ouverture qui lui en est faite à Craigmillar. — Complot contre la vie du roi. — Baptême catholique du prince royal que dirige le protestant Bothwell et auquel le roi n'assiste pas. — Mécontentement et craintes de Darnley, qui se retire à Glasgow et y tombe malade. — Consentement donné par la reine au retour de Morton et des autres meurtriers de Riccio. — Entrevue de Bothwell et de Morton à Whittingham pour l'assassinat du roi. — Conditions auxquelles Morton y adhérerait. — Dangers que court Darnley. — Visite de Marie Stuart à Glasgow, d'où elle ramène Darnley convalescent, et l'établit dans une maison isolée à Kirk of Field (*église du Champ*), aux portes d'Édimbourg. — Préparatifs du meurtre de Darnley par Bothwell ; agents subalternes qu'il s'associe et dont il se sert. — Meurtre de Darnley. — Indignation publique. — Retraite de Marie Stuart au château de Seton dans la compagnie de Bothwell. — Plaintes longtemps sans effet du comte de Len-

nox, qui demande le châtimeut de Bothwell et des autres meurtriers. — Procès dérisoire fait à Bothwell; son acquittement. — Son projet de mariage avec la reine. — Adhésion qu'il arrache à la plus grande partie de la noblesse ou qu'il en obtient. — Enlèvement de la reine par Bothwell. — Divorce de Bothwell avec Jeanne Gordon. — Mariage de Bothwell avec Marie Stuart.

Le mariage de la reine avec Darnley avait rejeté l'Écosse dans les guerres civiles; l'assassinat de Riccio la précipita dans les conspirations et les meurtres. L'histoire de ce royaume déchiré ne fut plus pour longtemps qu'une suite de complots, de trahisons et de violences. Tout le monde y fut enveloppé, et le roi, et la reine, et trois régents qui s'y associèrent à des degrés et dans des moments divers. L'assassinat, la prison, l'échafaud furent leur partage. Tel est le sort ordinaire des passions sans frein ou des intérêts sans règle. Ils trouvent leur châtimeut là où ils avaient cherché leur satisfaction.

Pendant la triste nuit qui suivit le meurtre de Riccio, Marie Stuart fut plongée dans la plus amère désolation. Elle était prisonnière dans son palais, que gardaient étroitement Morton et les autres conjurés. Le lendemain, Darnley parla et agit en roi. Il prononça la dissolution du parlement et prescrivit à ses membres, sous peine de trahison, de quitter Édimbourg en trois heures¹. Il écrivit de sa main

¹ Récit de Ruthven dans Keith, Appendix, p. 126. — Et Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, 2 avril 1566. Labanoff, t. I, p. 346.

au prévôt de la ville pour qu'il y fit bonne garde et n'en laissât sortir que les protestants. Lorsqu'il se rendit auprès de la reine, il la trouva en proie à une douloureuse exaltation. Le tragique spectacle qu'elle avait eu sous les yeux, les souvenirs menaçants qui la poursuivaient, l'image du terrible Ruthven qui lui semblait prêt à la frapper, les sinistres desseins qu'elle craignait de la part d'une noblesse habituée à ne pas respecter ses souverains, lui avaient donné une sorte de délire. A la vue de ses angoisses, la pitié rentra avec l'affection dans le cœur de Darnley. Il obtint des autres conjurés que les femmes de la reine vinsent l'assister, sans qu'on leur permît toutefois de sortir de sa chambre, si ce n'est le visage découvert, de peur que la prisonnière ne s'échappât sous le déguisement de l'une d'entre elles¹. Dès ce moment Marie Stuart, n'attendant sa délivrance que d'elle-même, mit toute son adresse et toute sa dissimulation à se la procurer.

Lorsque Murray, au-devant duquel elle avait envoyé J. Melvil, arriva le dimanche soir avec les lords fugitifs², elle le fit demander. En le voyant, elle se jeta dans ses bras et lui dit : « Ah ! mon frère,

¹ Récit de Ruthven, dans Keith, Appendix, p. 126 et 127.

² Lettre de Bedford et de Randolph au conseil d'Angleterre, dans Ellis, t. II, p. 213, et dans Wright, t. I, p. 230. — Lettre de Marie Stuart du 2 avril. Labanoff, t. I, p. 347.

si vous aviez été ici, vous n'auriez pas souffert qu'on m'eût traitée si indignement¹. » Murray parut attendri. Mais le lendemain tous les conjurés réunis n'en délibérèrent pas moins sur ce qui leur restait à faire. Ils semblèrent disposés à conférer la couronne matrimoniale et le gouvernement du royaume à Darnley, à compléter l'établissement du protestantisme et à enfermer la reine dans le château de Stirling jusqu'à ce qu'elle eût approuvé toutes leurs entreprises². Ce plan, que leur attribue Marie Stuart et qu'ils ne réalisèrent qu'un an après, fut alors déjoué par l'habileté de cette princesse et par la faiblesse de Darnley.

Dans les conférences nombreuses et particulières que la reine eut avec son mari, elle lui fit envisager la misérable situation où il se placerait vis-à-vis des lords, s'il leur permettait de l'emporter sur elle, et le danger auquel il s'exposerait du côté des princesses alliées, s'il souffrait qu'on altérât encore davantage

¹ *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 199.

² « In their council they thought it most expedient we should be warded in our castle of Streviling, there to remain while we had approved in parliament all ther wicked interprizes, establisht their religion, and given to the king the crown matrimoniall, and the haill government of our realme: or else, by all appearence, firmly purposed to have put us to death, or detained us in perpetual captivity. » Lettre de Marie Stuart du 2 avril, dans Labanoff, t. I, p. 347.

l'état religieux du royaume ¹. Elle n'eut pas de peine à le gagner. Darnley était vain et faible, d'un esprit ambitieux et d'un cœur timide. Malgré les explications dures et humiliantes que le mari et la femme avaient échangées, ils oublièrent, Darnley l'injure qu'il prétendait avoir été faite à son honneur, Marie l'outrage que venait de recevoir sa réputation, la violence qu'avait subie son autorité. Abandonnant ses amis et ses projets, Darnley consentit à faire évader Marie Stuart et à la suivre.

Cette évasion ne pouvait s'effectuer qu'en trompant les autres conjurés. Aussi, dans la journée du lundi, Darnley leur annonça-t-il que la reine avait la fièvre et était menacée d'un avortement si elle ne changeait pas d'air. Il assura en même temps qu'elle était disposée à pardonner tout ce qui s'était passé, à leur confirmer ses sentiments de vive voix et à signer les actes qu'ils jugeraient nécessaires à leur sûreté. Les conjurés ne virent d'abord dans cette proposition qu'une ruse qu'ils suspectèrent et dont ils engagèrent Darnley à se défier. Mais Darnley, ayant insisté, conduisit Murray, Morton et Ruthven auprès de la reine. Marie leur dit alors qu'elle n'avait jamais aimé le sang ni convoité les biens de sa noblesse, et que, continuant à agir comme elle l'avait fait depuis son retour en Écosse, elle recevrait en

¹ Lettre de Marie Stuart du 2 avril, dans Labanoff, t. I, p. 347, 348.

grâce les bannis, pardonnerait la mort de David et mettrait en oubli tout ce qui s'était passé. Elle les invita à rédiger eux-mêmes les articles qu'elle signerait pour leur sauvegarde¹. Prenant ensuite Darnley d'une main et Murray de l'autre, elle se promena quelque temps avec eux d'un air confiant et amical².

Obligés de se rendre aux désirs du roi qui se séparait d'eux et de céder à l'invitation de la reine, les conjurés dressèrent l'acte qui devait pourvoir à leur sécurité, et ils le remirent à Darnley. Celui-ci s'engagea à le faire souscrire à la reine. Il les pria de la laisser sous sa garde seule, afin qu'elle parût libre et pût donner les ordres qui lui conviendraient, assurant qu'il répondait de tout³. Ils quittèrent donc, eux et leur troupe, le palais d'Holyrood dans la soirée du lundi, non sans donner à entendre au roi qu'ils se croyaient trompés, et qu'ils s'attendaient à ce que la reine et lui se retirassent dans le château d'Édimbourg ou dans celui de Dunbar. « Si, par suite de ce qui va se faire, lui dit Ruthven, il est versé du sang, que ce sang retombe sur votre tête et non sur la nôtre⁴. »

¹ Récit de Ruthven, dans Keith, Appendix, p. 128.

² « Then our majesty took the king by the hand, and the Earl of Murray by the other, and walked in the said outer-chamber by the space of an hour. » *Ibid.*, p. 128.

³ *Ibid.*, p. 128.

⁴ « And lord Ruthven protested, that what bloodshed or

En effet, dans la nuit du 11 au 12 mars, Marie, accompagnée de Darnley et du capitaine de sa garde Arthur Erskine, sortit secrètement d'Holyrood, et, montée sur un des chevaux qu'on tenait prêts, elle se dirigea vers Dunbar¹. Dès qu'elle y fut arrivée, elle convoqua la noblesse en armes. Les lords conjurés, en apprenant le mardi matin qu'elle était partie sans signer les articles qu'elle leur avait offerts, envoyèrent auprès d'elle lord Semple pour réclamer l'exécution de sa promesse. Elle le fit attendre trois jours sans lui donner de réponse. Se trouvant alors à la tête des troupes que lui amenèrent les comtes de Bothwell, de Huntly, d'Athol, de Caithness, Marshall, l'archevêque de Saint-André, les lords Hume et Yester, elle leva entièrement le masque². Elle publia le 16 mars une proclamation³ contre les rebelles qui avaient osé ensanglanter son palais et l'y retenir captive. Continuant avec adresse à diviser ses ennemis, elle se

mischief should ensue thereon, should fall upon the king's head and his posterity, and not upon theirs. » Keith, App., p. 128, 129.

¹ *Ibid.*, p. 129. — Lettre de Marie Stuart du 2 avril, dans Labanoff, t. I, p. 348. — Lettre de Bedford et de Randolph du 27 mars, dans Ellis, t. II, p. 214, et dans Wright, t. I, p. 230.

² Récit de Morton et de Ruthven. Keith, App., p. 129. — Labanoff, t. I, p. 348, 349. — Wright, t. I, p. 230, 231.

³ Dans Keith, Appendix n° XII, p. 130.

réconcilia avec Murray, Argyle, Glencairn et Rotheres, à condition qu'ils ne se joindraient pas aux meurtriers de Riccio¹. Elle poursuivit ces derniers avec un implacable ressentiment. Morton, Ruthven, Lindsay, George Douglas, André Kar de Faudonside et soixante-cinq lairds ou gentlemen² furent cités devant la justice comme ayant pris part à cet attentat, et elle marcha sur Édimbourg, où ils étaient restés et d'où à son approche ils s'enfuirent en Angleterre. Marie Stuart rentra dans la ville où elle avait été outragée et prisonnière avec le désir de se venger et le pouvoir de le faire.

Elle prescrivit au comte de Lennox de ne plus paraître à la cour³. Lethington, dépouillé de sa charge de secrétaire d'État, reçut ordre de se retirer à Inverness⁴. Joseph Riccio devint secrétaire particulier de la reine à la place de son frère David⁵, aux restes duquel furent rendus de grands hon-

¹ *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 201. — Labanoff, t. I, p. 348, 349.

² Keith, Appendix n° XI, p. 129, et Appendix n° XII, p. 130 et 131. — Leurs noms sont annexés à la dépêche de Bedford et de Randolph du 27 mars, dans Wright, t. I, p. 231, 232, et dans Ellis, t. II, p. 220 à 222.

³ Lettre de Randolph et de Bedford du 27 mars. Wright, t. I, p. 234, et Ellis, t. II, p. 222.

⁴ Lettre de Bedford et de Randolph. Wright, t. I, p. 232, 233, et Ellis, t. II, p. 216, 217. — *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 204.

⁵ Keith, Appendix n° XI, p. 129.

neurs¹. Les auteurs principaux du meurtre ayant pris la fuite, Marie fit saisir et mettre à mort quelques-uns des complices subalternes² qui avaient gardé les portes du palais pendant son exécution et qui croyaient échapper au châtement par leur obscurité. Dans son animosité ardente, elle jeta en prison le laird de Dromlangricke et son fils le prévôt de Glenkonden, qui n'étaient pas à Édimbourg au moment où Riccio fut tué, mais qui refusèrent d'entrer dans une ligue formée pour rechercher et punir tous ceux qui avaient coopéré à cet attentat³.

Darnley avait été obligé de le désavouer, pour sa part, dans une déclaration publique qui avait été affichée le 20 mars à Édimbourg. Il s'élevait contre les bruits calomnieux par lesquels on osait l'associer, disait-il, *au meurtre cruel, commis en la présence de la reine, et à la détention criminelle de la très-noble personne de Sa Majesté*⁴. Il ajoutait : « Sa Grâce, pour éloigner la mauvaise opinion que les bons sujets pourraient être induits à concevoir à la suite de ces faux rapports et de ces séditeuses rumeurs, a déclaré

¹ Voir, à ce sujet, p. 50, note 8, du I^{er} volume de *History of Scotland*, etc., par Malcolm Laing, 4 vol. in-8°. Londres, 1819, 3^e édit.

² *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 203. — Keith, p. 334.

³ Lettre de Bedford et de Randolph du 27 mars. Wright, t. I, p. 233, et Ellis, t. II, p. 217, 221 et 222.

⁴ Ellis, t. II, p. 222, 2^e série.

à Sa Majesté la reine, devant les lords du conseil secret, sur son honneur, fidélité, et parole de prince, qu'il n'a jamais rien su de la perfide trahison dont il est injurieusement et fausement accusé, et ne l'a jamais conseillée, commandée ni approuvée¹. » Il avouait toutefois qu'il avait consenti à faire venir d'Angleterre, à l'insu de la reine qu'ils avaient offensée, les comtes de Murray, de Glencairn, de Rothes et les autres exilés.

Ce désaveu ne le remit pas dans les bonnes grâces de la reine, à laquelle il dénonça même le secrétaire Lethington, le *justice-clerk* Bellenden et le clerc du registre Makgill comme ayant pris part à la conspiration². Mais il le déshonora et acheva de le perdre auprès de ses complices. Ceux-ci n'apprirent pas, sans en être indignés, un pareil manque de foi. Les avoir provoqués à conspirer dans l'intérêt de son honneur et pour accroître son pouvoir, et se séparer d'eux en les livrant ensuite aux vengeances de la reine, leur parut la plus basse des trahisons. Aussi, en représailles de son infidélité, firent-ils connaître à Marie Stuart les deux *bonds*³ qu'il avait signés et par lesquels il avait été convenu

¹ Ellis, t. II, p. 222, 2^e série.

² Foster à Cecil, 16 mai; Randolph à Cecil, 13 mai 1566, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 54.

³ Lettre de Randolph à Cecil, 4 avril 1566, extraite du State Pap. Off., et citée par Tytler, t. VII, p. 45.

qu'on lui accorderait la couronne matrimoniale et qu'on tuerait Riccio. La reine avait pu croire que, trompé un moment par la jalousie, il avait agi avec irréflexion. Mais, en connaissant toute l'étendue de sa complicité, elle lui retira sa confiance à jamais et le prit en dégoût. Il ne fut plus pour elle qu'un mari ingrat, qu'un conspirateur perfide, qu'un lâche menteur.

Elle lui montra dès lors une insurmontable aversion. Déjà, avant sa rentrée à Édimbourg, elle avait laissé éclater les vrais sentiments qui l'animaient à son égard, malgré l'intérêt qu'elle avait à les dissimuler encore. Elle les avait exprimés à Jacques Melvil, qui remplaça momentanément Lethington comme secrétaire d'État. « La reine, dit Melvil dans ses Mémoires, me fit ses plaintes sur l'imprudencence et l'ingratitude du roi; je tâchai de l'excuser de mon mieux, attribuant sa faute à sa jeunesse et aux mauvais conseils de Douglas et de quelques autres qui l'avaient séduit; je l'exhortai à étouffer toute semence d'inimitié et à se souvenir que c'était elle-même qui l'avait pris pour mari contre l'avis de ses sujets. Mais je lui trouvai toujours depuis ce temps-là un cœur plein de rancune, et c'était lui faire mal sa cour que de lui parler d'accommodement¹. » La haine de

¹ *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 202. — Randolph dit de son côté: « The king is not loved by the queen, on account of the said murther. The people hated him, because he had

Marie pour Darnley s'accrut avec son mépris. Elle l'éloigna plus que jamais des affaires, qu'elle conduisit avec les comtes de Bothwell, de Huntly, d'Athol et l'évêque catholique de Ross, investis de toute sa confiance, et le condamna à vivre isolé dans sa cour¹. Melvil, qui ne voyait pas sans chagrin et sans crainte le progrès de son antipathie, lui conseilla vainement de pardonner à son mari et de se réconcilier avec lui. Il ne réussit qu'à se rendre importun². La reine l'appela fourbe et flatteur, parce qu'il avait fait présent d'un épagneul au roi délaissé³, et elle lui défendit de s'entretenir avec lui. « Ce prince, ajoute Melvil, était toujours seul, et c'était un crime de l'accompagner⁴. »

Marie Stuart n'alla cependant pas plus loin contre Darnley, tant que sa passion pour un autre ne s'ajouta point à sa répugnance croissante pour lui. Le terme de sa grossesse approchait. Rendue défiante par les complots tramés à si peu d'intervalle, dans l'intention de s'emparer de sa personne au défilé de Kinross et d'abattre son autorité au palais d'Holyrood, elle se

broken his oath to the conspirators. » Randolph à Cecil, 4 avril 1566. Robertson, Appendix n° XVI.

¹ *Mémoires de Melvil*, p. 204, 205.

² *Ibid.*, p. 203.

³ Lettre du comte de Bedford à Cecil, 3 août 1566. Robertson, t. II, Appendix n° XVII.

⁴ *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 203, 204.

retira dans le fort château d'Édimbourg, afin d'y faire ses couches en entière sûreté. Elle y mit au monde, le 19 juin, entre neuf et dix heures du matin¹, le royal enfant dont la noblesse écossaise devait se servir pour la déposséder du trône treize mois plus tard, et qui, après avoir régné trente-cinq ans en Écosse sous le nom de Jacques VI, devait succéder à Élisabeth en Angleterre sous le nom de Jacques I^{er}. Aussitôt qu'il fut né, Melvil se rendit auprès de la reine d'Angleterre, chargé de lui annoncer cet événement qui intéressait les deux royaumes, et de lui proposer d'être la marraine du prince d'Écosse. Élisabeth était à Greenwich, où elle donnait un bal à sa cour, lorsque le secrétaire d'État Cecil et l'envoyé de Marie Stuart y arrivèrent. Cecil s'approcha d'elle pendant qu'elle dansait et lui fit part à l'oreille de la naissance du prince d'Écosse. Cette nouvelle la remplit d'une tristesse soudaine. Interrompant les danses, elle se jeta comme accablée dans un fauteuil et dit aux dames qui l'entouraient : — « La reine d'Écosse vient d'accoucher d'un fils, et je ne suis qu'un arbre stérile². »

Personne ne se livrait avec plus d'impétuosité qu'Élisabeth à ses sentiments, mais personne aussi ne savait mieux les dominer et les contrefaire. Dans

¹ Keith, p. 335 et 338.—*Mémoires de Melvil*, t. I, p. 212.

² *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 212, 213.

l'audience qu'elle donna le lendemain à Melvil, elle le reçut avec un visage ouvert, en paraissant joyeuse de l'événement qui l'affligeait et qui lui donnait un successeur malgré elle. Elle le remercia de lui apporter une si heureuse nouvelle et « accepta, avec une gaieté apparente, d'être la marraine du jeune prince ¹. » Elle fit partir ensuite sir Henri Killebrew pour aller féliciter de sa part la reine d'Écosse, l'assurer de son amitié et l'approuver dans sa conduite à l'égard des meurtriers de Riccio, qu'elle avait néanmoins accueillis dans son royaume.

La naissance du prince d'Écosse ramena la question de la succession d'Angleterre. Melvil eut ordre de solliciter de nouveau Élisabeth à ce sujet. Marie Stuart rapprocha même avec habileté Murray, Argyll, Lethington ², de Bothwell, de Huntly, d'Athol et de l'évêque de Ross, dans l'espoir qu'ils auraient assez d'influence, les uns sur le parti protestant, les autres sur le parti catholique en Angleterre, pour l'aider à obtenir ce qu'elle recherchait si passionnément depuis tant d'années. Mais en même temps qu'elle réconciliait entre eux les principaux personnages de son royaume, et qu'elle traitait avec faveur les lairds de Brunston, d'Ormiston, de Hatton, de

¹ *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 211.

² Le 2 août, cinq mois après le meurtre, Lethington fut pardonné et admis en présence de la reine. *Cecil's Abstract*, p. 169.

Calder, chefs des presbytériens¹; les catholiques extrêmes traversaient ses desseins en rappelant, à cette occasion, ses droits à la couronne d'Élisabeth. L'Écossais Patrick Adamson publiait à Paris un livre latin dans lequel il reconnaissait Marie Stuart comme reine d'Angleterre et appelait son fils prince d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande².

Les instances adroites de Melvil ne conduisirent à aucun résultat décisif. Élisabeth, selon sa coutume, sut ne rien refuser et ne rien promettre. Mais le parlement d'Angleterre s'empara bientôt de cette grave question que les communes voulaient résoudre dans l'intérêt du protestantisme, et dès lors au détriment de Marie Stuart. Malgré les répugnances d'Élisabeth, qui ne consentait pas à désigner un héritier, de peur d'affaiblir par là son autorité, les deux chambres, réunies le 2 octobre, s'occupèrent de la transmission du trône qu'elles croyaient rendre pacifique en la rendant légale. La délibération fut poussée assez loin, et la reine d'Angleterre, irritée, fit venir pour y mettre un terme les membres du parlement devant elle. Leur exposant sa politique égoïste, mais prévoyante, du ton le plus impérieux, elle leur dit que plusieurs d'entre eux lui avaient

¹ Foster à Cecil, 19 septembre 1566. Au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 49.

² Lettre d'Élisabeth à Marie Stuart, du 2 décembre 1566. Labanoff, t. VII, p. 99, 100.

offert leur assistance, sous le règne de sa sœur, si elle voulait s'emparer de la couronne, et qu'il ne manquerait pas de gens¹, sous le sien, qui trouble-raient la paix commune par de semblables menées au cas où l'on nommerait d'avance son successeur.

« Je suis votre reine naturelle, ajouta-t-elle en finissant; et, bien que vous vous montriez si contraires à ma volonté en cette affaire, je ne consentirai point à ce qu'elle passe plus avant².

Cette injonction arrêta la chambre des lords, mais il n'en fut pas de même de la chambre des communes, qui continua la discussion engagée. Élisabeth en parut fort irritée et se plaignit que ceux des communes fussent si affectionnés à leur liberté qu'ils oubliassent la soumission due au prince. Elle leur envoya l'ordre de cesser toute délibération à ce sujet, sous peine de se rendre coupables de désobéissance envers leur souveraine³. Cette fois la chambre

¹ « ...Entre los cuales havia havido algunos que, reinando su hermana, le ofrecian á ella ayuda y la querian mover á que quisiese procurar, en su vida, la corona; por lo cual se podia bien dar á conocer que nombrandose sucesor no faltaria quien le andiese con semejantes platicas por turbar la paz comun. » Gusman de Silva à Philippe II, 11 nov. 1566. Arch. de Simancas. Inglaterra, leg. 819.

² « ...Si aunque soy vuestra reyna natural os mostrais tan contrarios á mi voluntad en este negocio, el cual no consentire que pase adelante. » *Ibid.*

³ « ...Y cuan afecionados estavan á su libertad sin mirar á la obediencia que devian á sus principes... Dixo me que

basse se soumit, bien qu'elle regardât un pareil ordre comme attentatoire à la liberté de ses discussions¹. Élisabeth, qui s'était opposée au choix d'un héritier protestant, ne réprima pas avec moins de véhémence les désirs de l'héritière catholique. Elle exprima à Marie Stuart son extrême mécontentement de la témérité de Patrick Adamson et la pressa de désavouer, par un acte public, un livre qui, lui dit-elle, est « si scandaleux pour vous, si injurieux à moi, si fol en soy². » Elle ajouta que cette publication suffirait pour la faire condamner comme *ingrate envers celle qui journellement lui servoit d'advocat contre tous ses mal-disans*³. « Vous savez, madame, continua-t-elle, qu'il n'y a chose du monde qui me touche plus en honneur qu'il n'y ait aultre royne d'Angleterre que moy⁴. »

Malgré l'ardent désir de Marie Stuart, la succession d'Angleterre resta dans la même incertitude qu'auparavant. Elle y conserva ses droits sans parvenir à les faire reconnaître. Elle les compromit même bientôt et s'exposa de plus à perdre la couronne

les havia embiado un mandato, en que les ordenava que no tratasen mas dello, so pena que incurririan en caso de los que contravienen al mandato y obediencia del principe y que todos havian obedecido. » Arch. de Sim. Ingl., leg. 819.

¹ Silva à Philippe II, 13 nov. 1566. *Ibid.*, leg. 819.

² Lettre d'Élisabeth à Marie Stuart, du 2 décembre 1566, dans Labanoff, t. VII, p. 100.

³ *Ibid.* — ⁴ *Ibid.*

d'Écosse. Après la naissance du prince royal, la mésintelligence s'accrut entre son mari et elle. Une passion funeste pénétra, vers cette époque, dans son cœur. L'objet de cette passion fut le comte de Bothwell, l'homme le plus entreprenant et le plus dangereux de l'Écosse. James Hepburn, quatrième comte de Bothwell, était alors âgé de trente ans¹. Il avait succédé à son père en 1556, possédait de grands biens et exerçait de grandes charges dans le royaume. Récemment marié à Jeanne Gordon², il était devenu le beau-frère du comte de Huntly et avait uni l'une des plus puissantes familles du Sud avec la plus puissante famille du Nord. Il avait beaucoup de bravoure, encore plus d'audace³, et une ambition qui

¹ « James fourth Earl of Bothwell, was served heir to his father, 3 november 1556. The retour bears, that his father died five weeks or thereabouts preceding, therefore the date of his birth may be fixed to 1536 or 1537, as queen Mary describes him as in his very youth at his first entry into this realm, immediatly after the decease of his father. » Robert Douglas, *Peerage of Scotland*, t. I, p. 229.

² Il avait épousé en février 1566 Jeanne Gordon, seconde fille de George, quatrième comte de Huntly.

³ Throckmorton écrivait de Bothwell le 2 novembre 1560, lorsque celui-ci retournait pour la première fois de France en Écosse : « He is a glorious, rash and hazardous young man ; and therefore it were meet his adversaries should both have en eye to him and also keep him short. » Sir Nicol. Throckmorton to the queen, dans *Hardwicke's Stat. Pap.*, t. I, p. 149.

ne connaissait ni limites ni scrupules. Sans déguisement dans ses projets comme dans ses vices¹, il aspira d'abord à se faire aimer de la reine, ensuite à l'épouser. Bien qu'il fût laid², son aspect martial, son goût des plaisirs, la résolution hardie de son caractère, un air de dévouement chevaleresque, les mœurs élégantes et aisées du continent sous lesquelles il cachait les passions sauvages et emportées de son pays, séduisirent l'imagination de la reine et donnèrent à Bothwell un grand empire sur elle. Marie Stuart chercha d'abord dans Bothwell un serviteur fidèle et utile, et trouva bientôt en lui un amant et un maître.

Les progrès de sa faveur³, vers la fin de l'été de 1566, éclatèrent aux yeux de tout le monde. Il disposait de tout à la cour d'Écosse, où il dirigeait entièrement les volontés de sa souveraine. Le pouvoir qu'il exerçait, et la réconciliation qui s'était opérée

¹ « I assure you Bothwell is as naughty a man as liveth, and much given to the detestable vices. » Randolph à Cecil, 6 avril 1566, dans Chalmers, t. II, p. 26.

² Brantôme, t. V, p. 98.

³ « Bothwell is still in favor and as a great and in the management of affairs. » Bedford à Cecil, 9 août 1566. — « Now the Earl of Bothwell's favor increased wick mecontented many. » *Mémoires de Melvil*, publiés par le Bannatyne Club, p. 154. — « The Earl Bothwell, whom the queen preferred above all others, after the decease of David Rizio. » Knox, t. II, p. 528.

entre lui, Huntly, Athol, Murray, Argyle et Lettington, avaient inspiré de vives alarmes au jeune roi, que Marie Stuart évitait et détestait de plus en plus. En voyant la reine s'entourer de tous ceux qu'il considérait comme ses anciens et ses nouveaux adversaires, Darnley ne se sentit pas seulement offensé, il se crut menacé. Il se tourna vers le parti catholique avec l'espérance de s'en faire un appui, écrivit secrètement au pape en dénonçant la reine comme attéridie pour la religion; et, dans l'excès de ses craintes, encore prématurées, il soupçonna les lords réconciliés de comploter contre sa vie¹. Il songea même à se retirer sur le continent. Il tint un navire prêt pour son passage en France, et, dans les derniers jours de septembre, son père étant venu le voir à Stirling, il lui fit confidence de son dessein. Aussitôt le comte de Lennox écrivit à Marie Stuart, qui était alors à Édimbourg, pour la prévenir de cette détermination et lui dire qu'il n'avait pas été en son pouvoir de la changer².

Le jour même (29 septembre) où la reine reçut la

¹ « When his letters were intercepted, and his practices discovered, he... accused the nobles of a plot against his life. » Tytler, t. VII, p. 50.

² Du Croc à Catherine de Médicis, 17 oct. 1566, dans Labanoff, t. I, p. 375. — Lettre écrite par les lords du conseil privé à l'archevêque de Glasgow, 8 oct. 1566, dans Keith, p. 348.

lettre du comte de Lennox, et où elle put croire que Darnley faisait déjà voile loin de l'Écosse, elle le vit arriver au palais d'Holyrood¹. Le faible prince projetait et n'exécutait pas : après la menace d'un départ, il venait essayer une réconciliation. Mais la scène qui se passa entre la reine et lui ne contribua point à leur rapprochement. Marie rassembla aussitôt les membres de son conseil et fit prier l'ambassadeur de France Du Croc de se joindre à eux. En leur présence, elle eut une explication avec Darnley. Elle lui demanda hardiment pourquoi il voulait quitter l'Écosse et quelle raison elle lui en avait donnée ? Darnley, qui était venu chercher un épanchement², et qui ne s'attendait pas à subir un interrogatoire, resta interdit et muet. Il ne se souciait sans doute pas d'entrer dans la discussion de ses griefs qui eût été en même temps celle de ses torts. Les lords du conseil lui adressèrent la même question ; il n'y répondit pas davantage. Du Croc lui dit alors que son départ intéressait l'honneur de la reine et le sien ; que le blâme en tomberait sur la reine ou sur lui, suivant qu'elle en aurait donné quelque motif fondé ou qu'il l'entreprendrait sans raison. Il le supplia donc vivement de s'expliquer. Ainsi pressé,

¹ Labanoff, p. 376. — Keith, p. 348.

² « Je vois bien qu'il ne sçait où il en est, il voudroit que la reine le redemandast. » Du Croc, dans Labanoff t. I, p. 377, 378.

Darnley finit par avouer que la reine ne lui en avait pas fourni de sujet. C'était tout ce que voulait Marie Stuart. Elle avait arraché à son mari une déclaration qui la justifiait et qui la laissait désormais sans reproche vis-à-vis de lui, soit qu'il partît, soit qu'il restât. Aussi dit-elle qu'elle s'en contentait¹.

Après cette entrevue, qui n'avait pas répondu à l'attente de Darnley, et dans laquelle il n'y avait eu aucune sincérité des deux parts, puisque le roi n'avait pas voulu avouer les causes de son mécontentement, et que la reine n'était pas disposée à les faire cesser, ils furent ensemble plus mal que jamais. Le triste et inconsidéré jeune homme, qui ne savait ni supporter son sort ni s'y soustraire, qui avait perdu l'affection de la reine, allumé ses ressentiments, mérité ses mépris par des goûts grossiers, des prétentions sans habileté, des hauteurs sans énergie, des projets sans suite, une odieuse participation au meurtre de Riccio et le lâche abandon de ceux qu'il avait excités à le commettre, se sépara froidement de Marie et repartit pour Stirling en lui disant qu'elle ne le verrait pas de longtemps². Il lui écrivit de là que ses motifs de quitter l'Écosse n'étaient que trop réels, et il

¹ Labanoff, t. I, p. 376, 377. — Keith, p. 349.

² « Sy est que, en ce desespoir, sans occasion comme il déclara, il s'en alla et dist adieu à la royne, sans la baisé, l'assurant que Sa Majesté ne le verroit de longtemps. » Du Croc, *ibid.*, dans Labanoff, t. I, p. 377.

les fonda sur le peu de confiance qu'elle avait en lui, la privation de toute autorité, les dédains et l'éloignement de la noblesse, qui ne l'honorait pas en le voyant ainsi délaissé¹. Il ne mentionnait pas dans sa lettre les craintes qu'il avait conçues pour sa vie. Il continua donc les préparatifs d'un départ² dont il menaça toujours, et que pour son malheur et celui de la reine il n'eut pas le courage d'effectuer.

Loin de mettre obstacle à son éloignement, Marie Stuart se rendit à cette époque, sans l'inviter à l'accompagner, vers la frontière du sud-est de son royaume, qui était troublée par les querelles des insubordonnés *borderers*. Les Armstrongs, les Elliots et les Johnstons, familles puissantes du district de Liddesdale, s'y faisaient la guerre. La reine y avait envoyé, le 6 octobre³, le comte de Bothwell en qualité de son lieutenant, pour y réprimer les désordres et y rétablir la paix. Le 8, elle l'y suivit elle-même et se rendit à Jedburgh afin d'y tenir ses assises⁴ et d'y joindre l'action de la justice à celle des

¹ Lettre des lords du conseil à l'archevêque de Glasgow, du 8 octobre, dans Keith, p. 350.

² Labanoff, t. I, p. 377.

³ Chalmers, t. I, p. 294.

⁴ « On the 8th of october, the queen went out of Edinburgh to Jedburgh, to hold a justice aire. » *Birrel's Diary*, p. 5, cité par Chalmers, t. I, p. 295.

armes. Ce jour-là ¹ Bothwell, à peine arrivé, attaqua corps à corps, avec beaucoup de bravoure, un fameux *borderer* nommé John Elliot du Park. Celui-ci, en se défendant, le frappa d'une épée à deux mains et le blessa assez grièvement. Bothwell fut transporté dans le château voisin de l'Hermitage. Sa blessure mit encore plus en évidence les sentiments de Marie Stuart pour lui. « En apprenant cette nouvelle, dit Crawford, la reine fut troublée au fond du cœur et n'eut aucun repos qu'elle n'eût vu lord Bothwell ². »

Retenue à Jedburgh jusqu'au 15 octobre, par l'expédition des affaires qui l'y avaient appelée, elle monta à cheval dès qu'elle fut libre et se rendit au château où se trouvait son lieutenant et son favori blessé. Elle était accompagnée de Murray et de quelques autres seigneurs. Quoiqu'il y eût dix-huit milles de Jedburgh à l'Hermitage, elle y alla et en revint le même jour ³. Après avoir passé une heure avec Bothwell, à la suite de cette longue route, elle écrivit encore une partie de la nuit ⁴ à celui qu'elle venait de quitter. La

¹ « On the same day Bothwell was wounded in the hand by Elliot of Park. » Chalmers, p. 5 et 295.

² « The queen being then at Jedburgh and understanding the certain report of this accident, was so highly grieved in heart, that she took no repose in body until she saw him. » *Crawford's Memoirs*. Ms cité par Keith, p. 352.

³ Keith, p. 352.

⁴ Lettre de Lethington à l'archevêque de Glasgow, dans

fatigue, la préoccupation, et, ajoute Crawford, l'angoisse de son esprit pour le comte de Bothwell¹, lui donnèrent le lendemain, 16 octobre, la maladie la plus dangereuse. Elle tomba en défaillance et fut à la mort pendant plusieurs heures. La fièvre la saisit ensuite avec une extrême violence et la tint pendant plusieurs jours dans un insensible accablement. Lorsqu'elle revint un peu de cet état qui semblait désespéré², elle se crut près de sa fin, demanda aux lords qui étaient présents de prier pour elle, confia son fils à la garde de la reine d'Angleterre³, et fit avertir son mari de la gravité de son mal⁴. Bothwell, convalescent⁵, était accouru auprès d'elle avec les autres

Malc. Laing, p. 74, et Sharon Turner, *History of the reigns of Edward the sixth, Mary and Elisabeth*, 2^e édit. Londres, 1829, t. IV, p. 68, note 56, et p. 73.

¹ « And the great distress of her mind for the Earl of Bothwell. » *Crawford's Memoirs ms.*, dans Keith, p. 352, note f.

² Lettres du conseil d'Écosse à l'archevêque de Glasgow, du 23 octobre; de Du Croc au même, du 24 octobre; de John Lesly au même, du 27, dans Keith, Appendix n° XIV, p. 133, 134, 135, et la lettre de Lethington au même, du 24 oct. 1566, dans Malc. Laing, t. II, p. 73.

³ Keith, p. 352, et Lettre de Marie Stuart au conseil privé d'Angleterre, du 18 nov. 1566. Dans Keith aussi, p. 354.

⁴ Lettre de Du Croc à l'archevêque de Glasgow, du 24 oct. 1566, dans Keith, Appendix n° XIV, p. 133.

⁵ « Mylord Boythwell is here, quha convalescis will of his wondis. » Lettre de J. Lesly, évêque de Ross, à l'archevêque de Glasgow, du 27 oct. 1566, dans Keith, Appendix, p. 136.

membres du conseil privé et plusieurs des lords les plus importants du royaume. Darnley l'y trouva en arrivant à Jedburgh, où il ne vint que le 28 octobre, deux jours après qu'une crise heureuse eut fait cesser tout danger pour la reine. La voyant mieux, il ne resta qu'une nuit à Jedburgh et repartit immédiatement pour Glasgow¹. Cette visite tardive et gênée, sans cordialité comme sans empressement, n'était pas propre à ramener le bon accord entre la reine et son mari.

Le rétablissement de Marie Stuart fut lent, et elle ne put partir de Jedburgh pour Kelso que le 8 novembre. Elle voyagea à petites journées, le long de la côte en se rendant par mer à Dunbar. De là elle prit le chemin de Craigmillar, château situé à une lieue d'Édimbourg, où elle arriva le 20 novembre et passa deux semaines². Elle était triste, soucieuse, abattue sous le poids de ses dégoûts et des sentiments contradictoires qui l'agitaient. Elle avait des élancements au côté droit et le foie malade. « La reine n'est pas bien, écrivait l'ambassadeur Du Croc à l'archevêque de Glasgow. Je crois que sa maladie consiste principalement dans un

¹ Chalmers, t. I, p. 297. — Sharon Turner, t. IV, p. 68.

² Lettre de Du Croc à l'archevêque de Glasgow, 2 déc. 1566, dans Keith, préface, p. vii. — Le 18, Marie était encore à Dunbar, d'où elle écrit à Cecil et au conseil d'Angleterre. Labanoff, t. I, p. 380 et 382.

chagrin profond qu'il semble impossible de lui faire oublier. Elle ne fait que répéter ces mots : « Je voudrais être morte ¹. » Ses sentiments étaient trop visibles pour n'être pas connus de tout le monde, et le pénétrant Lethington avait saisi la vraie cause du trouble où elle était, lorsqu'il avait dit : « Son cœur succombe en pensant que le roi doit rester son mari, sans qu'elle aperçoive le moyen de se délivrer de lui ². »

Cette connaissance des dispositions secrètes de Marie Stuart fit naître autour d'elle de funestes pensées. Les membres du conseil privé que les liens de la parenté ou de l'amitié unissaient à Morton, à Lindsay, à Ruthven, et aux autres meurtriers de Riccio, songèrent, s'il faut en croire un récit fait sous l'inspiration et dans l'intérêt de Marie Stuart, à obtenir leur pardon en entrant dans les passions présentes de la reine qui affaiblissaient ses ressentiments passés. L'astucieux Lethington combina ce plan avec autant d'adresse que de perversité. Ne mettant scrupule à rien, marchant indifféremment vers les buts les plus divers selon les

¹ Lettre de Du Croc à l'archevêque de Glasgow, du 2 déc. Keith, préface, p. vii.

² « That it is a heart break for her, to think that he should be her husband, and how to be free of him sche sees na outgait. » Lettre de Lethington à l'archevêque de Glasgow, du 24 oct. 1566, dans Malc. Laing, t. II, p. 74.

moments et les occasions, un jour avec Darnley contre Riccio, un autre jour avec Bothwell contre Darnley, il négocia le retour des proscrits au prix d'un divorce et s'il le fallait d'un meurtre. Il parla de son dessein à Bothwell, qui s'y associa avec toute l'ardeur de sa fougueuse ambition, et le soumit à Argyle et à Huntly, qui y donnèrent leur adhésion. Selon la version des amis de la reine, il s'en ouvrit également à Murray, qui l'écouta sans le repousser. Après s'être concertés entre eux, les nouveaux confédérés se rendirent chez Marie Stuart ¹.

¹ The protestation of the Earles of Huntley and Argyll touching the murthour of the king of Scots; dans Anderson, *Collection relating to the history of Mary queen of Scotland*, 4 vol. in-4°, Londres, 1728, t. IV, 2^e partie, p. 189 à 194, et dans Keith, Appendix n° XV, p. 136, 137. — Cette protestation fut envoyée par la reine ou en son nom, toute rédigée, aux comtes de Huntly et d'Argyle, pour qu'ils la signassent. « During the subsequent conference at Westminster (1568-69) she sent a protestation touching the king's murder, to be signed again by Argyle, and Huntley, and again returned. » Malc. Laing, t. I, p. 20. — Murray se défendit d'avoir eu le rôle qui lui était attribué à Craigmillar. Après avoir dit que ses ennemis le calomnient en son absence, il ajoute qu'au mois de novembre, à Craigmillar, il n'a rien été proposé en sa présence : « tending to any unlawfull or dishonorable end. » — An answer by the Earl of Murray regent, to the forsaid protestation pasted on the back therof 19 January 1568-69, dans Anderson, t. IV, part. II, p. 194, et dans Keith, Appendix n° XVI, p. 138.

Lethington porta la parole en leur nom. Il rappela à la reine les graves et intolérables offenses qu'elle avait reçues de son mari, insista sur l'ingratitude qu'il avait montrée envers elle et sur les torts dont il continuait à se rendre coupable chaque jour. Puis il ajouta que, s'il plaisait à Sa Majesté de pardonner au comte de Morton, aux lords Ruthven et Lindsay, ceux-ci sauraient bien trouver, avec le reste de la noblesse, le moyen de la séparer par un divorce de son mari, de façon qu'elle n'eût plus rien à démêler avec lui. Cette proposition ne la surprit pas. Elle y consentit d'abord sous la double condition que le divorce serait légal et qu'il ne porterait aucun préjudice aux droits de son fils¹. Mais le divorce n'était pas aisé à obtenir, puisqu'il fallait ou faire valoir le degré de consanguinité au sujet duquel le pape avait donné une dispense, ou bien intenter à Darnley un procès en adultère, ou encore le poursuivre pour crime de trahison.

Ces difficultés ne pouvaient pas échapper à Marie, qui se serait exposée aux lenteurs d'une négociation incertaine ou aux scandales d'une procédure odieuse. Aussi fut-elle saisie de scrupule, et, dans son ennui, elle parla de se retirer en France et de laisser en Écosse Darnley, qui, disait-elle, se corrigerait peut-être². Mais Lethington lui répondit que les lords de son

¹ *Ibid.*, dans Anderson et dans Keith. — ² *Ibid.*

royaume ne le souffriraient pas, et il osa même, en termes mystérieux, lui faire de terribles ouvertures : « Madame, dit-il, ne vous inquiétez de rien ; nous sommes ici les principaux de la noblesse et du conseil de Votre Grâce, et nous trouverons bien le moyen de vous délivrer de lui sans aucun préjudice pour votre fils ; et, quoique milord Murray, ici présent, ne soit pas moins scrupuleux pour un protestant que Votre Grâce ne l'est pour une papiste, je suis sûr qu'il regardera à travers ses doigts, nous verra faire et ne dira rien¹. » La reine comprit toute la portée de cette insinuation, et répliqua qu'elle ne voulait rien laisser entreprendre qui pût être une tache à son honneur ; mais elle ne se révolta pas assez contre une semblable pensée, et se contenta de dire qu'il valait mieux rester dans l'état où on se trouvait et attendre que Dieu y portât remède². Lethington ne tint point compte de cette molle résistance, et il ajouta : « Madame, laissez-

¹ « Madam, said he, fancie ye not we are here of the principal of Your Grace's nobilitie and counsale, that shall finde moyen that Your Majesty shall be quite of him without prejudice of your son, and albeite, that mylord of Murraye here present, be lytill les scrupulus for ane protestant, nor Your Grace is for ane papist, I am assurit he will looke through his fingeris thairto, and will behald our doeings saying nothing to the same. » Anderson, p. 193. — Keith, p. 138.

² *Ibid.*

nous conduire l'affaire; Votre Grâce n'en verra sortir que du bien et des actes qui seront approuvés par le parlement¹. »

Telle fut cette conférence extraordinaire. Elle fut suivie, de la part des promoteurs de la ligue homicide, d'un acte qui donna toute sa signification à leur dernière ouverture. Ils convinrent, par un traité ou *bond*, de tuer le roi, comme étant un jeune fou et un tyran, ennemi de la noblesse, et s'étant conduit d'une manière intolérable envers la reine. Ils s'engagèrent à soutenir que ce meurtre était une mesure d'État. Sir James Balfour, partisan dévoué de Bothwell, rédigea le *bond*, que signèrent avec lui Huntly, Lethington, Argyle, et qui resta entre les mains de Bothwell².

Moins d'un mois s'était écoulé depuis que le complot avait été ourdi contre la vie de Darnley, lorsque se fit au château de Stirling le baptême de son jeune fils. La reine d'Angleterre, qui en était la marraine, chargea la comtesse d'Argyle de l'y représenter, et elle envoya en ambassade solennelle le comte de Bedford avec des fonts baptismaux en

¹ « Madam, let us guyde the matter amongis us, and Your Grace shall see nothing bot gud, and approvit by parliament. » Anderson, p. 193. — Keith, p. 138.

² Voir la *Confession* du laird d'Ormiston dans Malc. Laing, t. II, p. 321 et 322. — Et Tytler, t. VII, p. 65.

or¹, pour servir à la cérémonie religieuse. Celle-ci eut lieu le 17 décembre avec beaucoup de magnificence, et le comte de Brienne, ainsi que l'ambassadeur Du Croc, y assistèrent de la part du roi de France. Bien qu'elle s'accomplît selon le rite catholique par l'archevêque de Saint-André², ce fut le protestant Bothwell qui la dirigea³. Darnley n'y parut point, quoiqu'il fût au château de Stirling. Irrité tout à la fois et confus, il avait menacé deux jours auparavant de partir. Il resta néanmoins, mais il s'enferma chez lui pendant le baptême et les fêtes qui le suivirent. Il demanda à voir l'ambassadeur de France, qui refusa de se rendre auprès de lui, parce qu'il n'était pas en bons termes avec la reine. Du Croc lui fit même dire que, s'il venait dans sa propre maison, au moment où il y entrerait par une porte lui serait obligé d'en sortir par une autre⁴.

L'humiliation ne pouvait pas être plus grande. Le roi était méprisé au milieu de la cour, le père n'avait pas de place au baptême de son fils. Cette situation intolérable pour Darnley était accablante

¹ Tytler, t. VII, p. 60.

² Lettre de Du Croc à l'archevêque de Glasgow du 23 décembre 1566, dans Keith, préface, p. vii.

³ Sir John Foster à Cecil; lettre déposée au Stat. Pap. Off., et citée par Tytler, t. VII, p. 66.

⁴ Lettre de Du Croc, dans Keith, préface, p. vii.

pour la reine. Après avoir paru surmonter ses sentiments de tristesse pour présider à toutes ces fêtes où elle retrouva un moment son amabilité et sa grâce, Marie retomba dans tout son chagrin. Elle redevenit morne et pensive. Du Croc, qu'elle fit appeler, la trouva couchée sur un lit pleurant et atteinte d'une douleur poignante dans les côtés. Il n'aurait rien que d'alarmant des rapports chaque jour plus hostiles du roi et de la reine. Un peu auparavant il avait écrit à l'archevêque de Glasgow : « Je n'ai pas la prétention d'annoncer d'avance comment tout se passera, mais je dirai que ces affaires ne peuvent pas rester longtemps telles qu'elles sont, sans qu'elles soient accompagnées de bien mauvaises conséquences¹. »

Ces conséquences se déroulèrent en effet, avec une tragique rapidité. Sur les instances de Lethington et de Bothwell, Marie Stuart, mettant en oubli ses ressentiments contre les principaux meurtriers de Riccio, rappela Morton, Ruthven, Lindsay et soixante-seize autres bannis. George Douglas et André Kar de Faudonside furent seuls exceptés de ce pardon, parce que le premier était accusé d'avoir frappé Riccio devant la reine, et le second d'avoir dirigé un pistolet sur elle-même². En apprenant le

¹ Keith, p. vii de la préface.

² Lettre ms. de Bedford à Cecil, au State Pap. Off., citée dans Tytler, t. VII, p. 69.

retour prochain des plus compromis de ses anciens adhérents, dont il s'était fait d'implacables ennemis, Darnley en fut épouvanté; il y vit de sinistres intentions contre lui, et il quitta de nouveau la cour pour aller à Glasgow auprès de son père le comte de Lennox. A peine y fut-il arrivé, qu'il tomba malade. La défiance populaire, qui ne se trompait pas sur les périls auxquels il était exposé, tout en se trompant sur la cause de son indisposition, le crut empoisonné. Il avait la petite vérole, qui se déclara par une forte éruption¹.

En attendant, le complot contre sa vie se poursuivait sans relâche. Bothwell cherchait et trouvait de nouveaux complices. Il avait obtenu l'adhésion de lord Caithness, de l'archevêque de Saint-André, du laird d'Ormiston; et, dès que Morton fut rentré dans le royaume, entre le 10 et le 15 janvier² 1567, Bothwell voulut gagner à ses desseins un homme de cette résolution et de cette importance. Il alla le voir à Whittingham, chez Archibald Douglas, son proche parent. Il lui fit part de l'entreprise projetée et le pressa de s'y associer, en lui disant qu'elle avait

¹ Lettre ms. de Bedford à Cecil du 9 janvier 1567, au St. Pap. Off., citée dans Tytler, t. VII, p. 69.

² Morton arriva à Berwick le 10 janvier. Sa lettre du 10 à Cecil, datée de cette ville, au State Pap. Off., est citée par Tytler, t. VII, p. 75.

l'assentiment de la reine¹. Morton ne fut ni surpris ni scandalisé de cette proposition; il connaissait et partageait les passions mobiles, intéressées, violentes des lords écossais. Mais l'exil qu'il venait de subir le rendant plus circonspect, il répondit qu'il ne s'en mêlerait pas, à moins qu'on ne lui montrât la preuve que la reine autorisait tout. Bothwell, que Lethington accompagna dans une seconde entrevue, n'ayant pu tirer de Morton autre chose que cette sorte d'adhésion conditionnelle, retourna à Édimbourg pour chercher le consentement écrit de la reine. Il ne l'envoya point, et Lethington fit prévenir Morton par Archibald Douglas que la reine n'avait pas voulu entendre parler de l'affaire en question². Bothwell s'était-il trop avancé en se prévalant à tort du nom de Marie, ou bien Marie se refusait-elle seulement par prudence à laisser voir sa complicité?

Quoi qu'il en soit, elle conservait toujours ses sentiments de défiance et d'animosité à l'égard de Darnley, et l'accusait de comploter contre elle. D'après des propos attribués à William Heigate et à

¹ Confession de Morton avant sa mort, dans Malc. Laing, t. II, p. 354 à 362, appendix n° XXXIV. — Lettre d'Archibald Douglas à la reine Marie, avril 1586, dans Robertson, t. III, appendix n° XLVII, et dans Malc. Laing, t. II, p. 363 à 369, appendix n° XXXIV.

² *Ibid.*

William Walcar, serviteurs de l'archevêque de Glasgow, propos qu'ils nièrent lorsqu'ils furent interrogés et confrontés, le roi avait résolu de s'emparer du jeune prince son fils, de le faire couronner et de gouverner en son nom. Par crainte de ce complot chimérique, la reine avait le 14 janvier 1567 ramené le prince royal de Stirling à Édimbourg, comme pour le soustraire à un enlèvement¹. Le pauvre et faible jeune homme auquel ce dessein était attribué n'avait ni autorité, ni parti, ni caractère. Il vivait dans l'isolement et l'impuissance d'un disgracié, et depuis le 5 janvier il était retenu dans son lit par la maladie éruptive qui mettait ses jours en danger. Marie ne l'accusa pas moins de conspirer, et, après avoir parlé de ses prétendus desseins dans une lettre du 20 janvier qu'elle écrivait à l'archevêque de Glasgow, elle ajoutait : « Sa conduite et sa gratitude pour nous sont bien connues à Dieu et au monde. Nos sujets, même indifférents, voient cela, et dans leur cœur, nous n'en doutons pas, condamnent les mêmes projets. Sans cesse nous le trouvons occupé et actif à rechercher tous nos actes, lesquels, avec l'aide de Dieu, seront toujours tels que personne

¹ Déposition de Thomas Crawford, gentilhomme du comte de Lennox, au State Pap. Off., où elle est notée au dos par Cecil; citée par Tytler, t. VII, p. 77. — Labanoff, t. VII, p. 396, 397. Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow.

n'ait lieu de s'en offenser, et ne pourra tenir sur nous que des propos honorables. Cependant lui, son père et leurs adhérents parlent de manière à nous montrer qu'ils ne manqueraient pas de bonne volonté à nous faire obstacle, si leur puissance était égale à leurs intentions. Mais Dieu modère leurs forces et leur enlève les moyens d'exécution¹. »

Le lendemain du jour où elle s'exprimait avec cette sévérité soupçonneuse sur Darnley, elle partait pour Glasgow, et allait prodiguer à celui qu'elle jugeait si défavorablement et qu'elle détestait toujours, les témoignages les plus affectueux. Aussi Darnley, qui entrait en convalescence, fut-il étonné de cette visite inattendue. Il savait que Marie Stuart avait récemment parlé de lui en termes très-durs, et il avait été vaguement prévenu des trames de Craigmillar. Il ne le cacha point à la reine. Il avait

¹ « And his behaviour and thankfulness to us is in semblablement welle knawin to God and the world, specialie our awin indifferent subjectis seis it, and in thair hartis, we doubt not, condemnis the samyne. Alwayis we persave him occupeit and bissy aneuch to haif inquisition of our doyngeis, quhilkis. God willing, sall ay be sic as nane sall haif occasioun to be offendit with thame, or to report of us any wayis bot honorably; howsoever he, his father and thair fautoris speik, quhilkis we knaw want na gude will to make us haif ado, gif thair power wer equivalent to thair myndis. Bot God moderatis thair forces well aneuch, and takis the moyen of executioun of their pretensis fra thame. »
Labanoff, t. I, p. 398-9.

appris, lui dit-il, du laird de Minto, qu'elle avait refusé de signer un écrit qui lui avait été présenté pour se saisir de lui, et, s'il résistait, le tuer¹. Il ajouta qu'il ne croirait jamais qu'elle, qui était sa propre chair, voulût lui faire le moindre mal. Puis avec plus de vanité que de confiance, il dit que si d'autres avaient l'intention de le frapper, il leur vendrait chèrement sa vie, à moins qu'ils ne le surprissent pendant son sommeil². Marie à son tour lui parla et de l'intention qu'il avait eue de se retirer sur le continent et du projet qui lui avait été attribué par Heigate et Walcar. Il reconnut que l'une n'avait pas été sérieuse et nia l'autre avec force. Après lui avoir reproché ses craintes et ses soupçons, et avoir montré pour lui plus de douceur et moins d'aversion que de coutume, Marie n'eut pas de peine à reprendre tout son empire sur lui³. Au fond Darn-

¹ Déposition de Crawford à la conférence d'York, lorsqu'il y fut interrogé par les commissaires d'Élisabeth le 9 décembre 1568. Sa déposition est citée par Tytler, t. VII, p. 77.

² *Ibid.*, p. 77, 78. Cette déposition est conforme en cela, comme en bien d'autres points, à la première lettre secrète écrite par Marie Stuart et trouvée dans la fameuse cassette d'argent. Voir cette lettre dans les *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 330, et les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, 2^e édit., Middelbourg, 1578, in-12, t. I, p. 160, v^o. — Voir sur ces lettres et sur les sonnets de Marie Stuart, Appendice G.

³ Première lettre, dans Melvil, t. III, p. 340, et dans les *Mémoires de l'Etat de la France*, t. I, p. 163, v^o.

ley était toujours épris d'elle, et le dépit de l'amour avait, autant que la souffrance de l'orgueil, été cause de son éloignement de la cour. Il lui manifesta beaucoup de repentir, mit ses fautes sur le compte de sa jeunesse et de son inexpérience, et promit de ne plus y retomber. Il exprima son extrême joie de la voir auprès de lui et la supplia de ne plus le quitter¹. Comme elle lui proposa de le conduire en litière à Craigmillar, lorsqu'il serait en état de voyager, il répondit qu'il ferait tout ce qu'elle voudrait, si elle consentait à vivre de nouveau maritalement avec lui. Elle le promit en lui tendant la main ; mais elle ajouta qu'elle attendrait le moment où il serait entièrement rétabli de sa maladie. Elle exigea qu'il tint cette réconciliation secrète, de peur qu'elle ne causât de l'ombrage à quelques lords².

Ce changement de langage et de conduite était bien extraordinaire de la part de Marie. Avait-elle passé, d'une manière subite et sincère, de l'aversion pour son mari à une tendre sollicitude pour lui,

¹ Première lettre de Marie Stuart à Bothwell, dans les *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 326, 327, et dans les *Mémoires de l'Etat*, etc., t. I, p. 159. Les lettres et les sonnets de Marie Stuart sont aussi dans Anderson : *Collections relating to the history of Mary queen of Scotland*, 4 vol. in-4°. Édimbourg et Londres, 1837, 1838, vol. II, p. 115 à 159.

² *Ibid.*, *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 327 et 336, 337, et *Mémoires de l'Etat de la France*, t. I, p. 159, v°, et 162, v°.

du dégoût au rapprochement? Il est impossible de le croire, lorsqu'on voit que la mort de Darnley, violemment survenue quelques jours après, ne lui causa aucun chagrin, ne lui laissa aucun regret, ne lui inspira aucun sentiment de vengeance, ne lui fit prendre aucune mesure de justice; lorsqu'on sait qu'à l'instant même où elle semblait se réconcilier avec lui, son intimité criminelle¹ continuait avec Bothwell, et qu'elle devint peu de temps après la femme de cet audacieux meurtrier de son mari. Mais alors, comment expliquer cette réconciliation? Faut-il croire qu'aveuglée par la passion, soumise aux volontés féroces et ambitieuses de son amant, Marie Stuart allait surprendre à Glasgow la confiance de Darnley par des marques d'un hypocrite intérêt, afin de le ramener à Édimbourg et de l'y mettre sous la main de ses ennemis? Une telle perfidie ne semble pas croyable, et cependant les apparences morales et les témoignages écrits s'élèvent à la fois contre Marie Stuart avec une force accablante.

Bothwell avait placé comme valet de chambre auprès d'elle un Français nommé Nicolas Hubert, qui le servait depuis un fort grand nombre d'années et qu'on appelait communément *Paris*, du lieu de sa naissance. Ce Paris, qui fut un des agents employés

¹ *Ibid.*, dans les *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 333, et dans les *Mémoires de l'Etat de la France*, t. I, p. 161.

par son ancien maître dans l'exécution du complot contre la vie du roi, accompagna la reine d'Édimbourg à Glasgow, lorsqu'elle se rendit auprès de Darnley¹. Le surlendemain de son arrivée, Marie Stuart le renvoya vers Bothwell² avec une lettre qui atteste à la fois l'amour qu'elle ressentait pour Bothwell, et la part qu'elle prenait à ses sinistres projets. « Estant partie du lieu où j'avois laissé mon cœur, lui disait-elle, il se peut aisément juger qu'elle estoit ma contenance³. » Après lui avoir raconté son voyage jusqu'à Glasgow, et lui avoir dépeint les défiances craintives et les effusions affectueuses de Darnley comme elles sont mentionnées dans la déposition de Thomas Crawford, gentilhomme du comte de Lennox à qui Darnley communiquait ses entretiens avec la reine, elle lui disait : — « Je ne l'ay jamais veu mieux porter, ni parler si doucement, et si je n'eusse appris par l'expérience combien il avoit le cœur mol comme cire et le mien estre dur comme diamant, peu s'en eust fallu que je n'eusse eu pitié de luy. Toutefois ne craignez

¹ Deuxième déposition de Nicolas Hubert, dit *Paris*, du 10 août 1569. Mus. britann. Caligula, c. 1, fol. 318, et citée dans Malc. Laing, t. II, p. 308, et dans Anderson, vol. II, p. 192 à 205.

² *Ibid.*

³ Première lettre, dans les *Mémoires de l'Etat de la France*, t. I, p. 158, et dans les *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 323.

rien¹. » Elle n'en était pas moins révoltée de la perfidie à laquelle sa passion la réduisait et de ce qu'elle appelait sa *délibération odieuse*. « Vous me contraignez de tellement dissimuler, ajoutait-elle, que j'en ay horreur, veu que vous me forcez de ne pas jouer seulement le personnage d'une traîtresse ; qu'il vous souvienne que, si l'affection de vous plaire ne me forçoit, j'aimeroye mieux mourir que de commettre ces choses ; car le cœur me seigne en icelles. Bref, il ne veut venir avec moy, sinon sous ceste condition, que je lui promette d'user en commun d'une seule table et d'un mesme lit comme auparavant, et que je ne l'abandonne si souvent, et que si je le fay ainsi, il fera tout ce que je voudray et me suivra². » Subjuguée par la violence de son amour, elle dit à Bothwell qu'elle lui obéira en tout, et le supplie de ne pas *concevoir d'elle une sinistre opinion* : « Puisque, continue-t-elle, vous mesme estes cause de cela ; je ne le feroye jamais contre lui pour ma vengeance particulière³. » Elle ne cache point le but qu'elle se propose, but qui fut atteint, deux mois après le meurtre de Darnley, par

¹ Première lettre, dans les *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 160, v^o, et *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 331.

² *Ibid.*, *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 162, et *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 335, 336.

³ *Ibid.*, *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 163, v^o, et *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 339.

le divorce de Bothwell avec lady Gordon et par son propre mariage avec Bothwell. Afin d'y arriver, elle ne craint pas d'exposer son honneur, de charger sa conscience, de mettre sa personne en danger, sa grandeur en oubli, et de sacrifier, contre son propre naturel, celui qui peut l'en empêcher. « Dieu, dit-elle avec remords, me le veuille pardonner¹. »

En même temps qu'il porta cette lettre à Bothwell, Paris dut lui remettre une bourse contenant trois ou quatre cents écus et des bracelets que Marie venait d'achever pour lui². La reine ordonna de

¹ « Maintenant, donc, mon cher amy, puisque pour vous complaire je n'espargne ny mon honneur, ny ma conscience, ny les dangers, ny mesmes ma grandeur quelle qu'elle puisse estre: je vous prie que vous le preniez en bonne part et non selon l'interprétation du faux frère (le comte de Huntly) de vostre femme auquel je vous prie aussi n'ajouter aucune foy contre la plus fidelle amie que vous avez eue ou que vous aurez jamais. Ne regardez point à celle (lady Gordon) de laquelle les feintes larmes ne vous doivent estre de si grand poids que les fidèles travaux que je souffre, afin que je puisse mériter de parvenir en son lieu, pour lequel obtenir je trahi (voire contre mon naturel) ceux qui m'y pourroyent empescher. Dieu me veuille pardonner. » *Ibid.*, *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 164, et *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 141, 142.

² Deuxième déposition de Nicolas Hubert, dit *Paris*, dans Anderson, vol. II, p. 192, et dans Malc. Laing, t. II, p. 368, et Première lettre de Marie Stuart à Bothwell, *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 335, 340, et *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 162 et 163, v°.

plus à Paris de s'informer auprès de Lethington et de Bothwell si, au retour du roi, il fallait le loger à Craigmillar ou à Kirk of Field (*Église du Champ*) pour qu'il y jouît d'un bon air, parce qu'il ne convenait point de l'établir à l'abbaye d'Holyrood, où le prince royal pourrait prendre sa maladie ¹. C'est à ce sujet que Marie écrivait à Bothwell : « Faites moy sçavoir ce que vous avez délibéré de faire touchant ce que sçavez, afin que nous nous entendions l'un l'autre et que rien ne se fasse autrement ². » Paris remplit son message. Il vit Bothwell et Lethington, qui furent l'un et l'autre d'avis qu'il valait mieux que le roi fût logé à Kirk of Field. C'était un vaste champ aux portes d'Édimbourg, près d'un ancien couvent de dominicains appelés les moines noirs (*black friars*), bien aéré, coupé de jardins et couvert de maisons, parmi lesquelles le duc de Châtellerault en avait une assez grande et assez belle, et Robert Balfour, créature de Bothwell et parent de Jacques, rédacteur du *bond* pour le meurtre ³, en possédait

¹ Deuxième déposition de Paris, dans *Malc. Laing*, t. II, p. 308, et dans *Anderson*, vol. II, p. 193.

² Première lettre de Marie Stuart à Bothwell, dans les *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 333, et les *Mémoires de l'Etat*, etc., t. I, p. 161, v°.

³ « Quhilk writing, as said Earl (Bothwell) shew unto me, was devysit be sir James Balfour, subscriyvit, be them, etc. » Confession du laird d'Ormiston, exécuté en

une autre. Celle-ci s'appelait la maison du *Prébendaire*. Bien qu'elle fût moins spacieuse, elle était plus isolée, et les conjurés la choisirent comme plus commode pour leur projet¹. Paris aperçut deux fois en conférence, avec James Balfour, Bothwell, qui le renvoya en lui disant : « Retourne-t'en à la royne et me recommande bien humblement à sa bonne grace et dis-lui que tout ira bien, car monsieur Jacques Balfour et moi n'avons dormi toute la nuit, ains avons mis ordre en tout et avons apresté le logis, et dis à la royne que je lui envoie ce dya-mant que tu luy porteras, et que si j'avoy mon cueur je le luy enverroye très-volluntiers². »

Darnley fut bientôt en état de partir en litière. La reine, qu'il accablait de ses tendresses et qui n'entraît jamais chez lui sans que la douleur de son côté malade ne la saisît³, annonça à Bothwell

1573 pour le meurtre de Darnley, dans *Malc. Laing*, t. II, app. n° XXVII, p. 322, et t. II, p. 22 et 23.

¹ *Malc. Laing*, t. I, p. 31, 32, 33, et note 38.

² Seconde déposition de Nicolas Hubert, dit *Paris*, dans *Anderson*, vol. II, p. 194, 195, et dans *Malc. Laing*, t. II, p. 309, 310.

³ « Il m'a remis en mémoire toutes les choses qui peuvent me faire entendre qu'il m'aime : en somme vous diriez qu'il m'honore et recherche avec grand respect : en quoi je pren si grand plaisir que je n'entre jamais vers luy que la douleur de mon costé malade ne me saisisse, tant il me fasche. » Deuxième lettre de Marie Stuart à Bothwell, dans les *Mé-*

leur prochain départ. « Selon la charge que j'ai reçue, lui écrivait-elle, j'ameine l'homme avec moi lundy ¹. » Le projet primitif de le conduire à Craigmillar avait été abandonné, parce que le roi avait montré pour ce lieu une grande répugnance ². Mais il avait consenti à s'établir à Kirk of Field et à y passer le temps de sa convalescence. Cependant, malgré les avances affectueuses de Marie et le penchant qui l'entraînait vers elle, Darnley n'était pas délivré de toutes ses inquiétudes. « Je suis tourmenté par des soupçons, disait-il à Thomas Crawford; que Dieu soit juge entre elle et moi. Je n'ai que sa promesse sur laquelle je puisse me reposer. Mais je me suis mis en son pouvoir, et je la suivrai partout, dût-elle me faire mourir ³. » C'est dans ces dispositions qu'il quitta Glasgow pour se rendre à Kirk of Field, où il alla à petites journées. Bothwell vint au-devant de Marie et de Darnley. Ce fut le 31 janvier que le jeune roi, encore convalescent et attristé

moires de l'Estat, etc., t. I, p. 165, et Melvil, t. III, p. 343, 344.

¹ *Ibid.*

² Voir la déposition de Nelson, citée dans la page suivante.

³ « It struck me much the same way, answered Darnley, and I have fears enough, but may God judge between us, I have her promise only to trust to; but I have put myself in her hands, and I shall go with her, though she should murder me. » Déposition de Thomas Crawford, extraite du State Pap. Off., et citée par Tytler, t. VII, p. 78, 79.

par ses craintes, entra dans la fatale demeure où la mort l'attendait.

Cette maison d'ancien prébendaire d'une église des champs, n'était pas propre à recevoir un roi et une reine. Petite, étroite, mal tenue, elle n'avait que le rez-de-chaussée, composé d'un cellier et d'une autre pièce, et le premier étage consistant en une galerie placée au-dessus du cellier et en une chambre qui correspondait à la pièce du rez-de-chaussée¹. Aussi Nelson, serviteur de Darnley, lorsqu'il arriva à Kirk of Field, allait préparer la maison du duc de Châtellerault comme la seule convenable pour loger son maître. Mais la reine l'en détourna et le conduisit elle-même à la maison de Balfour², où furent transportés les meubles nécessaires et qu'a-

¹ D'après les diverses dépositions. Voir Malc. Laing, t. II, p. 17, 18, et note 25 à la p. 18.

² « It wes dewysit in Glasgow that the king suld haif lyne first at Craigmyllare : bot becaus he had na will thair of the purpois wes alterit and conclusioun takin that he (the king) suld ly besyde the Kirk of Feild, at quhilk tyme thhis deponir belevit evir that he suld haif had the duikis (de Châtellerault) hous, thinking it to be lugeing preparit for him : bot the contrare was then shawin to him be the quene, quha convoyit him to the uthir hous, and at his cuming thair to the schalmir wes hung, and ane new bed of black figurat welwet standing thairin. » Déposition de Thomas Nelson, concernant le meurtre du roi Henry Darnley, dans Anderson, vol. IV, part. II, p. 165, et dans Malc. Laing, t. II, appendix n° XXV, p. 292.

vait évidemment désignée Bothwell afin d'y accomplir plus facilement le meurtre convenu. Darnley fut établi au premier étage, où ses trois serviteurs Taylor, Nelson et Edward Simons furent placés dans la galerie, qui servit en même temps de garde-robe et de cabinet. On transforma le cellier du rez-de-chaussée en cuisine, et la reine se fit dresser un lit dans la pièce située immédiatement au-dessous de celle du roi. Elle fit aussi dégager une porte, au moyen de laquelle on communiquait du rez-de-chaussée au premier étage¹. Ainsi installée, quoique fort incommodément, à côté de Darnley, elle passa plusieurs nuits sous le même toit que lui. Son assiduité, ses soins, les témoignages tout nouveaux de sa tendresse, étaient très-propres à le rassurer.

Tandis que Marie Stuart semblait revenue à son ancienne affection pour Darnley, Bothwell se livrait à tous les préparatifs du meurtre. Outre les complices de haut rang qu'il s'était associés à Craigmillar, et depuis, pour assurer l'impunité de son dessein, il s'adjoignit alors des complices subalternes pour le mettre à exécution. Son valet de chambre Dagleish, son tailleur Wilson, son portier Powrie, le laird

¹ Malc. Laing, t. I, p. 31 à 33, et note 28; t. II, p. 17 à 19, et note 25. D'après les dépositions de Nelson, de Paris, de Hay de Tallo, et la lettre du conseil d'Écosse écrite à la reine-mère de France, à la suite de l'explosion de la maison de Balfour.

James d'Ormiston ¹ et son frère Robert, et surtout deux hommes de main, Hay de Tallo et Hepburn de Bolton, dont il avait éprouvé le courage et le dévouement dans sa guerre sur les frontières, reçurent ses confidences, et n'hésitèrent pas à devenir ses instruments. Il avait fait fabriquer de doubles clefs ², au moyen desquelles on pût pénétrer sans obstacle dans la maison de Balfour, et il envoya chercher à Dunbar un baril de poudre ³, qui devait être placé sous l'appartement du roi et détruire la maison même par son explosion.

L'assistance du Français Paris, qu'il avait placé auprès de Marie Stuart, lui était nécessaire pour vérifier si les doubles clefs étaient bien semblables aux autres et pour déposer la poudre dans la chambre même qu'occupait la reine au-dessous de celle

¹ Dépositions de Dalgleish, *chamberlain* de Bothwell, et de Powrie, son portier, des 23 et 26 juin 1567, devant le conseil privé d'Écosse, dans Anderson, t. II, p. 165, et dans Malc. Laing, Appendix, t. II, p. 268 et 274; du laird d'Ormiston, du 13 décembre 1573, dans Laing, Appendix, t. II, p. 319; de John Hay, du 13 sept. 1567, dans Laing, t. II, p. 277, et dans Anderson, t. II, p. 117; de John Hepburn, du 8 décembre 1567, dans Laing, t. II, p. 282, et dans Anderson, t. II, p. 183. *

² Première déposition de Paris, dans Laing, t. II, p. 302, et deuxième, *ibid.*, p. 313, et dans Howell, *Criminal Trials*, Lond., 1816, t. I, p. 931 à 943.

³ Dépositions de Hepburn, dans Laing, t. II, p. 282, et de John Hay, *ibid.*, p. 279.

du roi. Mais en s'ouvrant de son projet à ce dernier, le mercredi 5 février, il le trouva plein d'hésitation à le servir et d'effroi de se perdre. Dans le récit que Paris fit devant la justice lorsqu'il fut pris deux ans après le meurtre et pendu pour y avoir participé, il rapporta en des termes d'une naïveté saisissante l'entretien qu'il eut avec Bothwell au moment où il reçut de lui la terrible confidence. « En l'entendant, dit-il, *mon cœur se tourna ; je ne dis mot et baissai la vue.* » Bothwell, pour le tirer de ce trouble et de ce silence, lui demanda en le regardant avec impatience ce qu'il pensait. « Monsieur, répondit-il, je pense à ce que vous me dictez qui est une grande chose. — Qu'en penses-tu ? ajouta-t-il. — Ce que j'en pense, monsieur, vous me pardonnerez si je vous le dis selon mon pauvre esprit. — Que veux-tu dire ? Tu veux prescher ! — Non, monsieur, vous orrés (entendez). — Et bien, dis, dis¹. » Paris lui ayant rappelé les agitations et les malheurs de sa vie, chercha à le détourner de ce meurtre dans l'intérêt de sa tranquillité présente et pour la conservation même de la faveur extraordinaire où il était arrivé, et finit en lui disant : « Maintenant, monsieur, si vous entreprenez ceste chose-là, ce sera le plus grand trouble que vous eustes jamais, par-dessus les autres,

¹ Première déposition de Paris, du 9 août 1569, dans Malc. Laing, t. II, p. 297 et 298, et dans Howell, *Crim. Trials*, t. I, p. 932.

car chacun criera habarault sur vous et vous le voyres. — Et bien, ajouta Bothwell, as-tu faict? — Vous me pardonneriez, monsieur, s'il vous plaist, si je vous ay dict selon mon pauvre esprit. — Et beste que tu es, penses-tu que je fais ceci tout seul de moy-mesme? — Monsieur, je ne scay pas comment vous le faictes, mais je scay bien que ce sera le plus grand trouble que vous eustes oncques. — Et comment sera-ce? car j'ay desjà Leddington qui est estimé l'un des meilleurs espricts de ce pais-ci, et qui est l'entrepreneur de tout cecy; et après j'ay monsieur d'Argyle, mon frère monsieur de Hontlye, monsieur de Morton, Ruthven et Lindsay. Ces trois là une foys ne me fauldront (manqueront) jamais, car j'ai parlé pour leur grâce et ay tous les signes de ceulx-ci que je t'ay nommés, et aussy avions envie de le faire dernièrement que nous fusmes à Craigmillar, mais c'est que tu es une beste et pauvre d'esprit, qui ne mérite d'entendre chose de conséquence¹. »

Paris finit par consentir à ce que demandait de lui Bothwell, à la merci duquel il se trouvait, et peut-être plus vite qu'il ne l'avoue. Il prit les clefs de la maison que Bothwell confronta avec celles qui avaient été fabriquées, et promit d'introduire, quelques heures avant le meurtre, Hay de Tallo, Hepburn

¹ Première déposition de Paris, dans Malc. Laing, t. II, p. 296-99, et dans Howell, t. I, p. 932, 933.

de Bolton et le laird d'Ormiston, dans la chambre de la reine, pour y transporter la poudre au moment où la reine serait auprès de Darnley. Bothwell avait défendu à Paris de dresser le lit de la reine immédiatement au-dessous de celui du roi, parce que c'était là qu'il voulait placer la poudre. Paris n'en ayant rien fait, Marie Stuart lui ordonna elle-même, lorsqu'elle entra le soir dans sa chambre, de changer le lit de place¹.

La nuit du dimanche, 9 février, fut fixée pour l'exécution de l'horrible complot. La conduite de Marie Stuart, lorsqu'approcha le moment du meurtre, n'est que trop de nature à confirmer les accusations qui résultent des dépositions des témoins, des confessions des acteurs et de ses propres lettres. Elle fit enlever, d'après Nelson, un lit de velours

¹ Paris raconte ainsi cet incident, qui, s'il faut l'en croire, suffirait seul pour mettre hors de doute la complicité de Marie Stuart. « La reyne me dist : Sot que tu es, je ne veulx pas que mon licet soye en cet endroict-là; et de faict le feist oster, par lesquelles paroles j'ai aperseu en mon esprit qu'elle avoit cognoissance du fayt. Là dessus je preins la hardiesse de lui dire : Madame, monseigneur de Boisduel m'a commandé luy porter les clefs de vostre chambre, et qu'il a envie de y faire quelque chose, c'est de faire saulter le roy par pouldre qu'il y fera mettre. — Ne parle point de cela, ceste heure-ci, ce dict-elle, fais en ce que tu voudras. Là-dessus, je ne l'osoys parler plus avant * . »

* Deuxième déposition de Paris, dans Malc. Laing, t. II, p. 312, et dans Howell, *Crim. Trials*, p. 940.

neuf de l'appartement du roi et l'y remplaça par un vieux ¹. On retira de plus, de sa propre chambre, d'après Paris, une riche couverture en peaux de martre ² qu'elle ne voulait sans doute pas y laisser à la veille de l'explosion. Le dimanche, elle vint passer la soirée auprès du roi, à qui elle avait assuré qu'elle ne quitterait pas de la nuit la maison de Balfour ³. Tandis qu'elle causait familièrement ⁴ avec lui au

¹ Nelson, qui fut trouvé sous les décombres de la maison renversée, raconte en ces termes l'ouverture de la porte de communication entre la chambre de la reine et celle du roi, et l'enlèvement du lit de velours neuf : « She (la reine) causit tak down the uttir dour that closit the passage toward baith the chalmeris... and wes nathing left to stope the passage into the saidis schalmeris, bot only the portell durris, and alsua sche causit tak down the said new blak bed, sayand it wald be sulzeit with the bath, and in the place thair of sett upe ane auld purple bed that wes accustomed to be carit. » Dans *Malc. Laing*, t. II, p. 293, et dans *Anderson*, t. IV, part. II, p. 166.

² Le soir du samedi. — Première déposition de Paris, dans *Malc. Laing*, t. II, p. 302, et dans *Howell*, *Criminal Trials*, t. I, p. 935.

³ Elle y avait déjà couché deux fois, et d'après la déposition de Nelson, avait promis au roi d'y coucher encore la nuit du dimanche. « ...Quherin sche lay the saidis tua nytis, and promist alsua to haif bidden thair upoun sounday at nyt. » Dans *Malc. Laing*, t. II, p. 293, et *Anderson*, t. IV, part. II, p. 136.

⁴ « Bot eftir sche had tareit lang and intertenit the king verey familairlie. » *Ibid.*

premier étage, tout se préparait au rez-de-chaussée pour lui donner la mort. La veille au soir, Hepburn avait porté le coffre qui contenait la poudre dans la salle basse du logement occupé par Bothwell à l'abbaye d'Holyrood¹. Le dimanche, avant la fin du jour, Bothwell avait réuni la plupart de ses complices dans la même salle, s'était concerté avec eux, et leur avait distribué les rôles qu'ils devaient jouer dans la nocturne tragédie². Vers dix heures du soir, les sacs de poudre furent portés, à travers les jardins, par Wilson, Powrie et Dalgleish à la pointe de Black Friars, où les vinrent prendre Hay de Tallo, Hepburn et Ormiston. Ceux-ci les introduisirent dans la maison de Balfour à l'aide de Paris qui les y attendait³. Dès que la poudre eut été répandue en tas sur le plancher du rez-de-chaussée au-dessous de la place qu'occupait le lit du roi, Ormiston sortit et Hay de Tallo ainsi qu'Hepburn restèrent avec les fausses clefs dans la chambre même de la reine⁴. Tout étant prêt, Paris remonta dans la chambre du roi, et la reine se rappela alors qu'elle avait promis d'assister à une fête avec travestissement

¹ Deuxième déposition de W. Powrie du 3 juillet 1567, dans *Malc. Laing*, t. II, p. 273.

² Dépositions de Dalgleish, *ib.*, t. II, p. 274; de Powrie, *ib.*, p. 268; de J. Hay de Tallo, *ib.*, p. 279.

³ Dépositions de Powrie, *ib.*, p. 268; de J. Hepburn, *ib.*, p. 283, 234; de J. Hay, *ib.*, p. 279 et 280.

⁴ Les mêmes dépositions, *ibid.*

donnée au palais d'Holyrood, à l'occasion des noces de son serviteur Bastian, qui s'était marié ce jour-là avec Marguerite Carwood, une des femmes attachées à sa personne et fort aimée d'elle¹. Elle prit donc congé du roi et sortit accompagnée de sa suite, dans laquelle était Bothwell. Elle se rendit aux flambeaux à Holyrood². Darnley ne la vit point partir sans tristesse et sans une crainte secrète. Cet infortuné, pressentant en quelque sorte le péril mortel qui le menaçait, chercha des consolations dans la Bible et lut le psaume 65³, où se trouvaient des paroles conformes à sa situation. Peu après, il s'endormit, ayant non loin de lui, dans sa chambre, son jeune page Taylor⁴.

¹ « Paris... passes to the kingis chalmer, quhair the king, the quene, and ye Erle Bothwell, and uthers were... and as the deponar believes, Paris shew the Erle Bothwell that all things were in readiness, and syne sone yareftir, the quene and the lordis returnit to the abbay. » Déposition de Hay de Tallo, *ibid.*, p. 280, que confirme celle de Paris, *ibid.*, p. 304 et 305. — Après ce que dit Hay de Tallo, qui restait caché dans la chambre de la reine, voici ce que dit Nelson, qui était dans la chambre du roi : « She (la reine) tuk purpose (as it had bene on the suddan) and departit as she spak to gif the mask to Bastiane quha that nyt wes mareit her servand. » Déposition de Nelson, *ibid.*, p. 293.

² « The quenes grace was gangand before yame with licht torches. » Déposition de Powrie, *ibid.*, p. 269.

³ Lettre ms. de Drury à Cecil, du 18 avril 1567, au Stat. Pap. Off., et dans Tyler, t. VII, p. 82.

⁴ « The quene being departit towart Halyrud hous, the

Bothwell ayant assisté quelque temps au bal, en sortit lorsque minuit eut sonné. Il alla quitter son riche costume de velours noir entrelacé d'argent et doublé de satin, et prendre un vêtement d'étoffe commune, de couleur sombre et doublé de toile ¹. Il partit ensuite, suivi de Dalgleish, de Paris, de Wilson, de Powrie; et, dans l'espoir d'être moins aperçu, il descendit par l'escalier tournant d'Holyrood dans le jardin de la reine et se dirigea vers la porte du sud ². En voyant passer cette bande par ce chemin inusité à une pareille heure, deux sentinelles de garde crièrent : *Qui vive ?* — *Amis*, répondit Powrie. — *Amis de qui ?* répliqua l'une des sentinelles. — *Amis de milord Bothwell*, ajouta Powrie ³. — La bande, traversant alors Canongate, trouva fermée

king within the space of ane hour past to bed, and in the chalmers with him lay wmqubill William Taylor. » Déposition de Nelson, dans *Male. Laing*, t. II, p. 294.

¹ « *Immediatly tuk aff his claythes yat wer on, viz. a pair of black velvet hoise trussit with sylver, and ane doublet of satin of the same maner, and put on ane uther pair of black hoise, and ane doublet of canwes, and tuk his side rideing cloack about him.* » Déposition de Powrie, *ibid.*, p. 269.

² *Ibid.*, p. 267, 270.

³ « *As yai came by the gait of the quenes south garden, the twa sentinellis yat stude at the zet yat gangis to utter cloiss, speirit at yame, quha is yat? And yai answerit, friends. The sentinel speirit, quhat friends? And yai answerit, mylord Bothwells friends.* » Déposition de W. Powrie, dans *M. Laing*, t. II, p. 270, et déposition de G. Dalgleish, *ibid.*, p. 274, 275.

la porte de Neither-bow par où elle était obligée de passer, et Wilson en éveilla le gardien nommé John Galloway en lui criant d'ouvrir *aux amis de milord Bothwell*. Galloway, surpris, leur demanda ce qui les faisait sortir de leur lit à cette heure de la nuit ¹. Bothwell se proposait de prendre en passant le laird d'Ormiston; mais celui-ci, après avoir aidé à transporter la poudre, craignant que cette entreprise ne le menât à la mort, ce qui eut lieu quelques années après, s'était couché et ne répondit pas ². Continuant sa route, Bothwell arriva à la pointe de Black Friars vers l'église du Champ où il laissa Powrie, Wilson, Dalgleish ³, et s'avança avec Paris du côté du jardin de Balfour pour joindre Hepburn et Hay de Tallo ⁴.

¹ « Yat yai come up the Canongate, and to the neither Bow, and findand the Bow steikand, Patt Wilson cryet to John Galloway, and desirit him to opin the port to friends of my lord Bothwell, quha came and oppynit the port. » Déposition de Powrie, *ibid.*, p. 270. — Dalgleish dit la même chose, et ajoute : « Galloway came down to let yame in and speirit at yame, quhat did yow out of yair beds yat time of night? » *Ibid.*, p. 275.

² *Ibid.*, p. 270, 275, et déposition d'Ormiston, p. 321.

³ *Ibid.*, p. 270, 275.

⁴ Cette version du meurtre de Darnley n'est pas conforme aux dépositions des meurtriers, qui voulurent sans doute s'assurer de la mort de Darnley autrement que par l'effet incertain d'une explosion, et qui n'osèrent peut-être pas convenir d'avoir mis la main sur la personne du roi; mais elle résulte d'une dépêche du nonce du pape à Cosme I^{er},

C'est à ce moment, tout porte à le croire, que les deux meurtriers cachés dans la maison accomplirent leur forfait. Ils pénétrèrent, à l'aide des fausses clefs, dans l'appartement du roi. En entendant du bruit, Darnley se couvrit de sa pelisse et sauta à bas du lit pour s'enfuir. Mais les assassins le saisirent et l'étranglèrent. Ils tuèrent de la même manière son jeune page. Ils transportèrent ensuite leurs cadavres dans un petit verger du voisinage où on les trouva le lendemain au matin sans mutilation

tirée des archives de Médicis par le prince Labanoff. Cette dépêche explique seule, d'ailleurs, comment le corps de Darnley et celui de son page Taylor furent trouvés si loin de la maison de Balfour, sans porter sur eux aucune marque ni d'une explosion, ni d'une chute. Voici ce qu'on trouve dans cette dépêche, qui est dans le t. VII, p. 108 et 109 de la collection du prince Labanoff : « Quanto al particular della morte di quel re, il detto signor di Muretta ha ferma opinione che quel povero principe sentendo il rumore delle genti che attorniavano la casa, et tentavano con le chiave false apprir gl' usci, volese uscir per una porta che andava al giardino, in camicia con la pelliccia, per fuggirre il pericolo; et quivi fu affogato, et poi condotto fuori del giardino in un piccolo horto fuori della muraglia della terra, et che poi con il fuoco ruinassero la casa per amazzar il resto ch' era dentro; di che se ne fa congettura, perciocchè il re fu trovato morto in camicia con la pelliccia a canto, et alcune donne che alloggiavano vicino al giardino, affermano d'haver udito gridar il re : « Eh, fratelli miei, habiate pietà di me per amor di colui che hebbe misericordia di tutto il mondo. » Cette dépêche avait été communiquée par le prince Labanoff à

et sans aucune trace de feu, le roi n'étant couvert que de sa chemise et sa pelisse ayant été placée à côté de lui. Après cette sinistre exécution, Hepburn alluma la mèche qui aboutissait au monceau de poudre et devait rendre moins faciles à trouver les traces du meurtre en faisant sauter la maison. Bothwell, Hepburn, Hay de Tallo et les autres bandits se placèrent alors à une certaine distance pour attendre l'explosion, qui n'eut lieu qu'un quart d'heure¹ après, entre deux et trois heures du matin, avec un fracas épouvantable. Aussitôt tous partirent en courant pour rentrer dans Édimbourg; et Bothwell, n'ayant pas pu franchir, à cause de son bras blessé, une brèche qui existait au rempart de la ville, fut contraint, avec la plus grande partie de sa bande, de repasser

M. Tytler, qui a fait, d'après elle, son récit de la mort de Darnley, t. VII, p. 83. C'est ce qu'on croyait aussi en Écosse, comme le prouve la proclamation suivante du 26 juin 1567, où Bothwell est accusé non-seulement d'avoir comploté la mort de Darnley, mais de l'avoir tué de ses propres mains, *with his awin hands* : « He his found not onlie to have bin the inventor and devyser, but the executer with his awin handis as his awin servantis, being in companie with him at that unwortie deid, hes testifiet. » Anderson, t. I, p. 140. — C'est ce que pense Buchanan, *Hist.*, etc., l. xviii, p. 351, et l. xx, p. 397. — Laing partage ce sentiment, t. II, p. 19, 20.

¹ Dépositions de Powrie, dans Malc. Laing, t. II, p. 270; de Dalgleish, *ibid.*, p. 275; de Hay de Tallo, *ibid.*, p. 280; de John Hepburn, *ibid.*, p. 284.

par la porte de Neither-bow et de réveiller de nouveau John Galloway. De retour au palais d'Holyrood, où se fit entendre encore une fois le cri des sentinelles ¹, Bothwell demanda à boire pour calmer son agitation, et se mit précipitamment au lit ².

A peine y était-il depuis une demi-heure qu'un employé du château, George Hacket, frappe avec grand bruit à sa porte et veut être admis auprès de lui. On lui ouvre, et, tout bouleversé, il entre sans pouvoir dire un mot. Bothwell lui demande avec un extrême sang-froid de quoi il s'agit. — La maison du roi, répond George Hacket, a sauté en l'air, et le roi est tué. — A cette nouvelle, Bothwell se montre indigné et s'écrie : *Fy! trahison* ³! Il se lève, s'habille, confère avec le comte de Huntly qui

¹ Malc. Laing, t. II, etc., p. 271, 275, 280, 285.

² « My lord came into his ludgeing, and immediately callit for ane drink, and tuk off his cloathes incontinent, and zeit to his bed. » Dépositions de Powrie, *ibid.*, p. 271, et de Dalgleish, *ibid.*, p. 275.

³ « And tarriet in his bed about half an hour, quhen Mr George Hacket come to the zet, and knocks, and desired to be in; and quhan he came in, he appeared to be in ane greit effray, and was black as any pik, and not ane word to speik. My lord inquirit, quhat is the matter, man? And he answerit, the kingis house is blawn up, and I trow the king be slayn. And my lord cryet : Fy, treasoun! » Dépositions de Powrie, *ibid.*, p. 271; de Dalgleish, *ibid.*, p. 276.

l'avait rejoint, et tous les deux vont trouver la reine¹.

L'audacieux Bothwell, suivi d'une troupe de soldats, se rend ensuite sur le théâtre du crime. Le peuple d'Édimbourg, que le bruit de l'explosion avait éveillé, y était accouru dès l'aube du jour. Il s'était répandu autour de la maison détruite, sous les décombres de laquelle Nelson avait été trouvé vivant², et dans le verger où gisaient le corps du roi et celui de son page Taylor. Bothwell écarte la foule qui était stupéfaite et saisie d'horreur, et il fait transporter ses deux victimes dans une maison voisine, sans permettre qu'on en approche et qu'on les examine³. Mais il n'avait échappé à personne que le roi n'avait pas de blessure apparente, qu'il n'était ni déchiré par la poudre, ni meurtri par la chute; que sa pelisse, intacte à côté de lui, n'avait aucune brûlure, et que les deux cadavres n'auraient pas pu être lancés à une aussi grande distance par l'explosion de la maison renversée, sans en conserver des traces. Quelques jours après, Darnley fut en-

¹ Dépositions de Powrie, dans *Malc. Laing*, t. II, p. 271; de Dalglish, p. 276, et de J. Hepburn, p. 285.

² Déposition de Nelson, dans *Laing*, t. II, p. 294, et dans *Anderson*, t. IV, part. II, p. 166, et *Sharon Turner*, t. IV, p. 101, note 5.

³ *Tytler*, t. VII, p. 84, 85, d'après une lettre du 11 février, adressée par Drury à Cecil, et déposée au *State Pap. Off.*

terré presque mystérieusement dans la chapelle d'Holyrood¹.

Quelle fut l'attitude de Marie Stuart lorsqu'elle connut cette terrible nouvelle, qui remplit Édimbourg d'indignation et de défiance? Elle en parut accablée et tomba dans un silencieux abattement. Elle ne fit rien paraître de cette activité, de cette colère, de cette résolution, de ce courage qu'elle avait montrés après le meurtre de Riccio². Enfermée dans son appartement, elle ne communiqua avec ses plus fidèles serviteurs que par l'entremise de Bothwell³. Le meurtrier de Darnley fut seul admis auprès d'elle. N'eût-on pas dans les aveux que contiennent ses propres lettres, dont nous établissons ailleurs l'authenticité⁴, dans les déclarations que les acteurs subalternes de ce drame tragique firent

¹ *Birrel's Diary*, dans Chalmers, t. II, p. 556. — Tytler, t. VII, p. 86.

² Tytler, t. VII, p. 85.

³ *Mémoires de Melvil*, liv. III, p. 242, et déposition de Paris. — « Le lundy matin (après le meurtre), entre neuf et dix heures, ledict Paris dict qu'il entre dans la chambre de la royne, laquelle estoit bien close, et son lict là tendu de noyr en signe de deuil, et de la chandelle allumée dedans ycelle, là où madame de Bryant luy donnoyt à desjeuner d'ung œuf frais, là où aussi monsieur de Boduel arryve et parle à elle secretement soubz courtine. » Deuxième déposition de Paris, dans Laing, t. II, p. 315.

⁴ Voir l'Appendix G.

devant la justice ou sur l'échafaud, des preuves de sa complicité, cette complicité résulterait de sa conduite seule avant et après le meurtre. Le voyage à Glasgow, entrepris au moment où elle exprimait le plus de défiance et d'animosité contre Darnley; les démonstrations de tendresse et les espérances de rapprochement employées pour le ramener avec elle à Édimbourg; le choix de la maison de Balfour, qui ne convenait qu'à un attentat et où elle avait consenti à s'établir pour qu'il ne refusât pas d'y demeurer; le soin qu'elle mit, la veille du meurtre, à en retirer ce qu'elle y avait déposé de plus précieux; le transport de la poudre et l'introduction des deux principaux exécuteurs du crime dans sa propre chambre, où l'on n'aurait pas répandu la poudre ni caché les assassins si elle n'en avait rien su, parce qu'elle aurait pu y descendre et tout découvrir; enfin, son départ de la maison de Balfour, où elle devait passer la nuit, quelques heures avant que Darnley fût tué et que la maison sautât, indiquent trop suffisamment qu'elle connaissait tout.

Mais si les actes qui précédèrent le crime accusent Marie Stuart, que doit-on penser de ceux qui le suivirent¹? Sa conduite, comme femme et comme

¹ Voici ce que Paris dit sur les dispositions de la reine trente heures après le meurtre : « Mardy au matin elle se leve, et ledict Paris estant entré en sa chambre, la royne luy

reine, l'incrimine d'autant plus fortement que, loin de venger le mari auquel elle avait prodigué de récentes mais d'hypocrites tendresses, elle récompense son meurtrier, et deux mois après elle l'épouse. Nous allons dérouler le triste tableau de ses égarements et de ses punitions. Atterrée comme elle paraissait l'être, Marie Stuart laisse au conseil privé, presque tout composé de complices du meurtre et ayant pour secrétaire et pour guide Lethington qui en avait été l'un des principaux instigateurs, le soin d'instruire la cour de France de cette catastrophe. La dépêche du conseil, adressée à Catherine de Médicis, est confiée à Clarnault¹, qui porte en même temps à l'ar-

demande : Paris, qu'as-tu? — Hélas! ce dict-il, madame, je voys que chascun me regarde de costé. — Ne te chaille, ce dict-elle, je te feray bon vysage, et personne ne t'oseroyt dire mot. Cependant elle ne le dict chose de conséquence jusques à ce qu'elle vouloyt aller à Seton; alors elle luy demandast de prendre une cassette où il y avoyt des corceletz d'escus que le thresorier luy avoyt aporté de France, pour la porter à la chambre de monsieur de Boduel, qui estoyt à ceste heure-là logé dedans le pallays, au-dessus de la chambre là ou ce tenoyt le conseil; et puis après lui commandast de prendre son coffre des bagues et le faire porter au chasteau, et le delyvrer entre les mains du sieur de Skirling, pour lors cappitaine soubz monsieur de Boduel, chose qu'il feist; en après elle voyant ledict Paris tout fasché, elle presoyt souvent de faire service à monsieur de Boduel. »
Deuxième déposition de Paris, dans Malc. Laing, t. II, p. 315, 316.

¹ Labanoff, t. II, p. 2.

chevêque de Glasgow une lettre de la reine. Dans cette lettre, écrite le surlendemain de la mort du roi à son ambassadeur auprès de Charles IX, Marie Stuart déplore « l'horrible événement¹ qui vient d'épouvanter l'Écosse, » et dit « qu'elle ne croyait pas qu'il en fût jamais arrivé un pareil dans aucun pays². » Elle prétend qu'elle-même ne doit qu'à un heureux hasard de n'avoir pas été enveloppée dans l'attentat dirigé aussi bien contre sa personne que contre celle du roi. « Elle ne sait pas, ajoute-t-elle, quels peuvent être les auteurs de ce crime, mais elle s'en repose sur la sollicitude et les diligences de son conseil pour les découvrir, et elle espère leur infliger un châtiment qui serve d'exemple à tous les âges³. » Après avoir cherché à se concilier la favorable opinion de la cour de France, elle se décide enfin, le mercredi 12 février, à promettre, par une proclamation, 2,000 livres d'Écosse à qui donnera quelques éclaircissements sur les auteurs de l'attentat⁴. Aussitôt la voix publique éclate, une affiche est placardée aux portes de Tolbooth ou de la prison de ville, et l'on y dénonce Bothwell, James Balfour et un autre affidé de Bothwell nommé David Chambers comme

¹ Labanoff, t. II, p. 3.

² « The mater is horrible and sa strange, as we beleive the like was never hard of in ony country. » Labanoff, t. II, p. 3.

³ *Ibid.* — ⁴ Keith, p. 368.

les meurtriers du roi¹. Durant le silence de la nuit, des voix font retentir les mêmes noms dans les rues d'Édimbourg. Un second placard, enveloppant dans cette accusation les serviteurs de la reine, désigne également signor Francis, Bastian, John de Bourdeaux et Joseph Riccio, frère de David². La reine ne prescrit aucune recherche contre les complices subalternes, et garde le principal coupable à ses côtés.

Loin d'agir, elle quitte la ville d'Édimbourg et part pour le château de lord Seton³. Bothwell l'y suit et s'y établit avec elle sous la garde du capitaine Cullen, l'une de ses créatures dévouées, et dans la compagnie de Huntly, d'Argyle, de Lethington et de l'archevêque de Saint-André, ses auteurs dans l'assassinat de Darnley⁴. Y passe-t-elle son temps dans le deuil et dans l'affliction? Non. Voici ce que raconte de son séjour à Seton M. Fraser Tytler, dont les sentiments, en quelque sorte héréditaires, sont très-favorables à Marie, et qui est le plus récent, et en beaucoup de points, le mieux instruit

¹ Keith, p. 368.

² Tytler, t. VII, p. 85, 87.

³ Le château de Seton appartenait à George, sixième lord Seton, dont la fille avait accompagné la reine en France, et comptait parmi les quatre Maries. Lord Seton descendait d'une famille normande, et fut invariablement attaché à la reine et fidèle à sa cause.

⁴ Drury à Cecil, lettre du 17 février 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 86 et 90.

des historiens de l'Écosse : « On voyait avec étonnement que deux semaines après la mort de son mari, tandis que dans le pays et dans la capitale tout le monde était encore dans la consternation à cause des derniers événements que l'on sentait être une tache faite au caractère national, la cour à Seton ne fût occupée que de plaisirs. Marie et Bothwell s'amusaient à faire des paris au tir contre Huntly et Seton, et un jour ils obligèrent ces lords à payer la partie qu'ils avaient perdue par un dîner à Tranent¹. »

C'est parmi ces distractions que les défiances accusatrices du peuple et les plaintes amères de Lennox allèrent chercher Marie Stuart. A Édimbourg, qu'avait troublé, pendant la fatale nuit du 9 au 10 février, la bande partie du palais d'Holyrood, circulaient des bruits certains sur le machinateur du meurtre, vagues sur ses complices. On afficha dans le marché public que le serrurier auquel avaient été commandées les fausses clefs de l'appartement du roi, se ferait connaître si on lui accordait la sûreté nécessaire². On afficha en outre deux nouveaux placards sur l'un desquels se lisaient les initiales de la reine, M. S., avec une main tenant une épée, et sur

¹ Tytler, t. VII, p. 90, 91, d'après les lettres ms. de Drury à Cecil du 28 février, au State Pap. Off.

² Drury à Cecil, 28 février 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 89.

l'autre les initiales de Bothwell avec un maillet¹ désigné comme ayant été l'instrument du meurtre. La ville entière était dans l'agitation la plus extrême. Les ministres presbytériens prêchaient avec une sombre véhémence; au milieu des jeûnes et des prières, ils invoquaient Dieu pour qu'il *révélat et vengeât*². La reine était comprise dans les soupçons publics et l'idée de sa complicité s'étendait de plus en plus. Bothwell furieux essaya d'intimider l'opinion publique. Il vint à Édimbourg accompagné de cinquante hommes armés, et déclara tout haut que, s'il connaissait les auteurs de ces écrits, il laverait ses mains dans leur sang. Mais, rempli de soupçons en même temps que de colère, lorsqu'il parlait avec quelqu'un dont il n'était pas tout à fait sûr, il ne le quittait pas du regard et tenait toujours la main à la poignée de sa dague³.

Le père infortuné du roi mort, voyant que Marie Stuart restait inactive, la pressa, dans les termes les plus pathétiques, d'ordonner des recherches : « Je suis contraint, lui écrivit-il le 20 février, par la nature et le devoir, de supplier Votre Majesté, pour la cause de Dieu, pour votre honneur, pour celui de

¹ Drury à Cecil, 28 février 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 91.

² Killegrew à Cecil, 8 mars 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 94.

³ Drury à Cecil, 28 février 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 90.

votre royaume, d'assembler toute la noblesse et les états d'Écosse afin qu'il soit donné bon ordre à la poursuite d'un pareil crime. Je ne doute pas, avec la grâce de Dieu tout-puissant, que l'Esprit saint ne descende dans le cœur de Votre Majesté et de tous vos fidèles sujets et ne révèle les sanglants et cruels auteurs de cette mort. Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Majesté que la chose la touche de près, et je la prie de me pardonner si je l'en importune, étant le père de celui contre lequel tout a été fait¹.»

Marie répondit dès le lendemain d'une manière affectueuse et évasive au comte de Lennox. Elle lui annonça qu'avant de recevoir sa lettre elle avait déjà convoqué le parlement, qui ne manquerait pas de prendre en main la poursuite *du meurtre cruel du roi son mari*². Mais le parlement ne devait se réunir qu'à Pâques, et en attendant, Joseph Riccio, Bastian, signor Francis, intendant italien de la reine, qui étaient désignés dans les placards, avaient déjà quitté l'Écosse³, tandis que Powrie et Wilson avaient été

¹ Cette lettre est dans Keith, p. 369, 370.

² Dans Keith, p. 370.

³ Avec six autres personnes. — Drury à Cecil, 19 février 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 89. — Marie donna le 20 une pension de 400 livres sur l'évêché de Ross à signor Francis. Malc. Laing, t. I, p. 52, 53. — Elle donna aussi une pension et la place de maître de la garde-

envoyés par Bothwell au château de l'Hermitage près de la frontière d'Angleterre¹. Le comte de Lennox, qui pénétrait les motifs de cette longue inaction, renouvelant ses instances le 26 février, représenta à la reine que ce n'était point là une question ordinaire à débattre en parlement, mais un crime de telle importance qu'il fallait, pour l'exemple du monde, le poursuivre et le punir sur-le-champ, et il la conjura de faire arrêter les personnes suspectes dénoncées dans les placards². Mais elle lui répliqua que les placards étaient en contradiction entre eux, et qu'elle ne savait sur quels fondements solides établir les poursuites. Elle ajouta du reste que, s'il indiquait les personnes qui lui semblaient devoir être traduites en justice, le procès leur serait fait selon les lois du royaume, et qu'elles seraient punies conformément à la grandeur de leur crime, au cas qu'elles fussent reconnues coupables³.

robe du prince son fils au portier de Darnley, qui se nommait Durham, et qui l'abandonna ou le trahit le jour du meurtre. « On saturday the 15th when the king was buried, this porter of Darnley, was appointed by the queen's signature, master of the wardrobe to the young prince for life, with a yearly salary, of an hundred pounds scots. » Privy seal Record Book, 36, fol. 15. — Malc. Laing, t. I, p. 35, note 42, et p. 51.

¹ Déposition de Powrie, dans Malc. Laing, t. II, p. 271, 272.

² Sa lettre est dans Keith, p. 370, 371.

³ Lettre de Marie Stuart au comte de Lennox, du 1^{er} mars, écrite de Seton, dans Keith, p. 371, 372.

Tandis que Lennox implorait vivement sa justice, Élisabeth lui faisait durement entrevoir sa culpabilité. Elle lui adressait par sir Henry Killegrew une lettre où éclate toute sa passion contre elle dans la véhémence de ses reproches mal dissimulés et à travers les invitations d'une sollicitude hypocrite : « Madame, lui disait-elle, mes oreilles ont esté tellement estourdies, et mon entendement si fasché et mon cueur tellement effrayé à ouïr l'horrible son de l'abominable meurtre de votre feu mary et mon tué cousin, que quasi encores n'ay-je l'esprit d'en escrire; et combien que mon naturel me contraint de condoler sa mort, m'appartenant si près de sang, si est-ce que, à vous dire hardyment ce que j'en pense, je ne puis celer que je n'en sois plus dolente pour vous que pour lui. O madame! je ne ferois l'office de fidelle cousine ni d'affectionnée amie, si j'estudiois plustost à complaire à vos oreilles, que de m'employer à conserver votre honneur; pourtant je ne vous celerais point ce que la pluspart des gens en parlent : c'est que vous regarderez entre vos doigtz la revenge de cet faict, et que n'avez garde de toucher ceulx qui vous ont faict tel plaisir, comme si la chose n'eust esté commise sans que les meurtriers en eussent sceu leur assurance. De moy pensez, je vous supplie, que ne vouldrois qu'une telle pensée résidast en mon cueur pour tout l'or du monde. » Elle la pressait, en employant les paroles

les plus fortes, de ne pas laisser un semblable crime impuni. « Je vous exhorte, ajoutait-elle, je vous conseille et vous supplie de prendre ceste chose tellement à cuer, que n'ayez peur de toucher voyre le plus proche qu'ayez, et que nulle persuasion vous retienne à en faire exemple au monde qu'estes noble princesse et qu'estiez loyale femme¹. » Ce fut également ce que lui écrivit de France, où on la croyait coupable, son ambassadeur l'archevêque de Glasgow. Il l'informa, avec une honnêteté courageuse, du jugement sévère qu'on portait à cette occasion dans les pays étrangers, sur le misérable état de son royaume, sur la conduite honteuse de sa noblesse et sur elle-même. « Vous êtes, lui disait-il, calomniée vous-même grandement, comme étant la principale cause de tout et comme ayant tout commandé. » Il la conjurait de tirer une vengeance exemplaire de cet attentat, et il ajoutait : « Si elle n'est pas prise à l'instant, il vaudrait mieux pour vous avoir perdu la vie et tout². »

Il y avait plus d'un mois que Darnley avait été tué, et Marie n'avait encore rien fait de ce qu'exigeait la loi du royaume et de ce qu'aurait commandé

¹ Labanoff, t. VII, p. 102 et 103.

² « It has pleasit god to conserve zow to take a rigourous vengeance therof, that rather than it be not actualy taine, it appears to me better in this warld that ze had lost life and all. » Dans Keith, préface, p. ix.

son innocence. Loin de là, elle ne s'était pas séparée un instant de Bothwell. Au lieu d'ordonner son arrestation, comme le demandait dans une troisième lettre¹ le comte de Lennox, elle le combla de nouvelles faveurs. Elle l'investit du commandement du château d'Édimbourg, que possédait le comte de Mar, gouverneur du prince royal. Elle lui donna de plus le château de Blackness, l'Inch et la supériorité de Leith². Cependant les conseils hardis et presque offensants d'Élisabeth, les mécontentements profonds de sa famille de France, les supplications énergiques de l'archevêque de Glasgow et les instances renouvelées du comte de Lennox, la décidèrent à sortir de cette dangereuse et humiliante position. Elle voulut se couvrir d'un simulacre de justice et mettre son favori à l'abri d'un acquittement. Dans un conseil qu'elle présida elle-même le 28 mars, et auquel assistèrent Bothwell, Huntly, Argyle, Caithness, les évêques de Ross et de Gallo-way, il fut résolu de consentir à l'accusation³. Mais, ne pouvant plus refuser le procès, elle le précipita. Le comte de Lennox reçut l'ordre de venir le

¹ Du 17 mars 1567, dans Keith, p. 372.

² Tytler, t. VII, p. 94, 95, d'après les lettres de Drury à Cecil des 14, 17, 21, 29 et 30 mars, et 4 avril 1567, au Stat. Pap. Off. — Robertson, t. II, p. 334.

³ Malc. Laing, t. I, p. 60.

12 avril à Édimbourg produire et soutenir ses charges contre Bothwell¹.

La notoriété publique dénonçait seule ce grand criminel. Personne n'osait parler et n'était même engagé à le faire. On n'avait pas accordé au serrurier qui avait fabriqué les fausses clefs de l'appartement du roi la sauvegarde qu'il réclamait afin de fournir des révélations. « Comment, écrivait le comte de Lennox à la reine, parvenir à la manifestation de la vérité tant qu'on découragerait ceux qui pourraient la dire et qu'on enhardirait ceux contre qui elle pourrait être dite en les laissant libres, grands à la cour, puissants auprès de sa royale personne ? » Il demandait donc leur arrestation conformément aux usages du royaume, et un délai qui permît de rassembler les preuves de leur crime, ajoutant que sans cela le procès n'était pas possible et ne serait pas loyal². Élisabeth invita, de son côté, Marie Stuart à concéder au père et aux amis du roi mort le temps nécessaire pour mettre en évidence la culpabilité des meurtriers. Elle l'avertit que son refus tournerait *grandement en soupçon contre elle*, et l'engagea à donner occasion au monde de la déclarer innocente d'un crime si énorme, car autrement elle serait repoussée par les princes et avilie auprès des

¹ Malc. Laing, t. 1, p. 61, et Tytler, t. VII, p. 95 à 97.

² Lettre du comte de Lennox à Marie Stuart, du 11 avril 1567, dans Keith, p. 374, 375.

peuples, « et plustot que cela vous avienne, disait-elle dans son langage incisif, je vous souhaiterois une sépulture honorable qu'une vie maculée... Je prie le Seigneur de vous inspirer à faire ce qui vous sera plus à honneur et à vos amis plus de consolation ¹. »

Marie Stuart n'accéda ni à la juste requête de Lennox ni au prévoyant conseil d'Élisabeth. Elle voulut que tout se passât comme Bothwell ² l'avait arrangé avec ses amis. Au jour fixé, le 12 avril, les assises s'ouvrirent dans la maison du Tolbooth où siégèrent des jurés nobles, qui étaient pairs de Bothwell et qu'on avait choisis parmi ses partisans ³. Le tribunal, que présidait, comme lord haut justicier héréditaire, le comte d'Argyle, l'un des adhérents au meurtre, était gardé par deux cents arquebusiers, et quatre mille hommes armés occupaient les places et les rues d'Édimbourg ⁴. Les officiers de la couronne étaient gagnés ou intimidés. Il n'y avait pas de témoins. L'accusateur, le comte

¹ Lettre d'Élisabeth à Marie Stuart du 8 avril 1567, extraite du St. Pap. Off. par Robertson, et insérée dans les pièces justificatives du second volume de son histoire, Appendice n° XIX.

² Tytler, t. VII, p. 98, et Anderson, t. I, p. 50.

³ Les noms sont dans Keith, p. 377.

⁴ Drury à Cecil, 15 avril 1567, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 97, 98. — Les lettres de Drury du 15 avril sont imprimées dans Tytler, *Proofs and illustrations* du t. VII, p. 451 à 455.

de Lennox, qui arrivait avec un cortège d'amis et de clients en armes, reçut l'ordre de n'entrer dans Édimbourg que suivi de six personnes, et il se retira¹. L'accusé, le comte de Bothwell, se présenta d'un air assuré et confiant devant la cour de justice. Monté sur le cheval favori du roi², entouré de gardes, il se rendit au Tolbooth escorté par une foule de gentilshommes qui l'y accompagnèrent avec une obséquieuse bassesse. En passant devant la reine, qui était avec lady Lethington à l'une des fenêtres du palais d'Holyrood, il se tourna vers elle et elle lui fit un aimable signe d'adieu³. Marie Stuart s'associa tout aussi ouvertement à sa position en lui envoyant, avec plus d'impatience que d'anxiété, un message pendant qu'il était devant ses juges⁴.

Elle ne pouvait, en effet, avoir aucune inquiétude sur le résultat de cette poursuite dérisoire. La séance de la cour de justice ne fut ni longue ni incertaine. Après que l'acte d'accusation, qui inculpait Bothwell sans le charger réellement, eut été lu, le comte de

¹ Lettres du 15 avril de Forster à Cecil et de Drury à Cecil au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 99. — Anderson, vol. II, p. 98 et 107.

² Drury à Cecil, 19 avril 1567, dans Tytler, t. VII, p. 101.

³ « Nor did escape their notice, that as Bothwell rode past, Mary gave him a friendly greeting for a farewell. » Tytler, t. VII, p. 98.

⁴ Drury à Cecil, 19 avril et avril sans date, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 101.

Lennox fut sommé de le soutenir. Un de ses serviteurs, Robert Cuningham, comparaisant à sa place, exposa les raisons qui avaient empêché le comte son maître de se présenter, et déclara qu'il était chargé par lui de réitérer l'accusation de meurtre contre le comte de Bothwell et de réclamer un délai afin d'en apporter les preuves. Sur le refus qu'éprouva sa demande, Cuningham protesta contre toute sentence qui absoudrait « des *personnes* notoirement connues, dit-il, ainsi que l'allègue mylord mon maître, comme les meurtriers du roi ¹. » Les avocats de la couronne se turent, à la grande désapprobation du peuple, et Bothwell ayant plaidé « sa non-culpabilité, » fut acquitté d'une voix unanime en l'absence de toute charge ². Alors, cet audacieux défia, dans un cartel public, ses accusateurs, et offrit de maintenir son innocence par la voie des armes contre quiconque oserait encore la contester ³.

Après cette absolution aussi scandaleuse que prévue, Marie Stuart, ajoutant de nouvelles faveurs à celles dont elle avait naguère comblé Bothwell, lui

¹ Sa protestation est dans Keith, p. 376.

² Keith, p. 377.

³ « Bothwell immediatly after the triall set up a cartel of defiance, he would fight any one (except a defamed person), who accused him of the king's death. » Drury à Cecil, avril 1567; dans Tytler, t. VII, p. 453, *Proofs and illustrations*, n° V. — Robertson, t. II, liv. II.

donna la seigneurie et la forteresse de Dunbar¹, et elle étendit ses pouvoirs comme haut amiral. Personne dans la noblesse n'était en mesure et ne semblait désormais avoir la volonté de lui tenir tête. Lennox se réfugia en Angleterre². Murray, qui était le plus puissant personnage de l'Écosse, s'était retiré de la cour avant l'assassinat du roi et venait de sortir du royaume trois jours avant la séance du Tolbooth³. Il était parti pour la France. Rien ne gênait plus la reine et son favori triomphant. Aussi le surlendemain de la séance des assises, le parlement s'étant assemblé, Marie Stuart s'y rendit précédée de Bothwell à qui elle avait déferé l'honneur de porter devant elle la couronne et l'épée⁴. Les trois états d'Écosse approuvèrent la sentence du jury et supprimèrent, en les condamnant, les placards qui avaient été affichés dans Édimbourg⁵. Chacun reçut le prix de sa connivence. Cinq des jurés obtinrent la

¹ Drury à Cecil, 19 avril 1567, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 102.

² Keith, p. 378, note *a*, et Robertson, t. II, liv. iv.

³ Le 9 avril. Malc. Laing, t. I, p. 61. — Drury à Cecil, 9 et 10 avril, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 102 et 103.

⁴ « He was appointed on monday, the second day after his trial, to carry the crown and sceptre... at the opening of parliament. » Malc. Laing, t. I, p. 75. — Keith, p. 378.

⁵ Keith, p. 380.

confirmation des grâces qu'ils tenaient de la cour¹. Huntly, consentant au divorce de sa sœur avec Bothwell, rentra dans tous ses biens confisqués depuis plusieurs années et non encore rendus². La catholique Marie, qu'aveuglait sa passion pour le protestant Bothwell, abolit, ce qu'elle n'avait jamais voulu faire jusque-là, les lois portées contre le parti réformé et assura des appointements aux ministres pauvres³. Elle crut ainsi gagner la noblesse qu'elle combla de dons et se concilier l'appui de l'Église presbytérienne.

Mais l'Église presbytérienne ne lui épargna point la sévérité de ses jugements, et le peuple, en la voyant se compromettre chaque jour davantage avec Bothwell, l'enveloppa de plus en plus dans la même réprobation que lui. Le soupçon de sa culpabilité descendit fort bas, et, un jour qu'elle passa devant le marché de la ville, les femmes qui s'y trouvaient se levèrent en disant : — Que Dieu bénisse Votre Grâce,

¹ « Crawford, Rothes, Caithness, Herreis, Semple, Ogilvie of Boyne, obtained ratifications. » *Records of parliament*. Malc. Laing, t. I, p. 76, note 37.

² Malc. Laing, t. I, p. 77. « Reduction of the forfeiture against the Earl of Huntly, made at Edimburg in the parliament, 28th mai 1563. — Reduction of forfeiture against the Earl of Sutherland. — Four several reductions of forfeiture against gentlemen of the surname of Gordon, for assisting in the battle of corrichie. » *Actes du parlement d'avril 1567*, dans Keith, p. 379, 380.

³ Keith, p. 379. — Robertson, t. II, liv. iv.

si vous êtes innocente de la mort du roi ¹ — Malheureusement pour elle, le cri de la conscience publique n'arrêta point sa passion.

L'impunité ne suffisait point à Bothwell. La haute faveur d'un sujet, le pouvoir passager d'un amant, n'étaient pas capables de le contenter. Il avait visé à autre chose en tuant le roi. Son but était d'épouser la reine et d'arriver ensuite au trône par des désirs moins stériles et plus hardis que ceux de l'ambitieux et infortuné Darnley. Deux obstacles s'opposaient à ces deux projets, son récent mariage avec lady Gordon et la vie du jeune prince royal. Il fallait qu'un divorce avec lady Gordon supprimât le premier de ces obstacles, et qu'après s'être marié avec la reine, il eût à sa merci son fils, afin de faire disparaître le second. L'instinct public ne s'y méprit point. Il crut que Bothwell, pour assurer les fruits de son premier crime, en commettrait d'autres. « Le mariage de la reine avec Bothwell et la mort du prince, voilà, écrivit Drury à Cecil, ce dont on s'occupe maintenant ². »

Ce n'est pas seulement l'agent, du reste fort bien instruit, de la reine Élisabeth, qui parle ainsi : c'est un des serviteurs de Marie Stuart. « Le bruit se ré-

¹ « God preserve Your Grace, if you are sackless of the king's death. » Drury à Cecil, avril 1567. Tytler, t. VII, p. 455. *Proofs and illustrations*, n° V.

² Tytler, t. VII, p. 453. *Proofs and illustrations*.

pandit immédiatement, dit James Melvil, que la reine voulait se marier avec le comte de Bothwell... Cette nouvelle alarma tous ceux qui s'intéressaient à l'honneur de cette princesse et à la conservation du jeune prince, qui ne pouvait, sans courir de grands risques, tomber entre les mains du meurtrier de son père¹. » Personne n'osait en dissuader la reine. On craignait les fureurs et la vengeance de Bothwell. Cependant un gentilhomme plus courageux que les autres, lord Herries², se rendit tout exprès à Édimbourg, se jeta aux pieds de Marie Stuart, et la conjura de ne point épouser celui que tout le pays regardait comme le meurtrier de son mari, si elle ne voulait pas compromettre son honneur, exposer son fils et se perdre elle-même. La reine parut surprise, et lui répondit avec sa dissimulation accoutumée, qu'elle ne comprenait rien à ce bruit, vu que son cœur ne lui avait jamais rien dit pour Bothwell. Après lui avoir donné ce salutaire mais inutile avis, Herries s'en retourna en toute hâte avec des chevaux qu'il avait placés en relais sur la

¹ Melvil, t. I, liv. III, p. 243.

² Sir John Maxwell, second fils de Robert, quatrième lord Maxwell, famille puissante dans les districts du Sud. Il avait épousé Agnès, fille aînée et cohéritière de W. Herries de Terreglis. Il prit le titre de lord Herries, par le droit de sa femme. Il s'était joint en 1559 aux lords de la congrégation, et fut généralement dévoué à la cause de la reine.

route, afin d'échapper aux poursuites de Bothwell¹.

Melvil, ayant osé donner le même avis avec le même dévouement, fut fort mal reçu de la reine, qui en prévint Bothwell. Le prudent Lethington blâma Melvil de cette dangereuse franchise. Dès que Bothwell en sera informé, lui dit-il, il vous fera assassiner. Retirez-vous donc promptement. — Il est bien déplorable, lui répondit Melvil, que tout le monde voie la reine à deux doigts de sa perte, et que personne n'ose l'en avertir. — Vous avez agi en honnête homme, répliqua Lethington, mais non en homme sage. — Il ne se trompait pas sur le danger auquel venait de s'exposer Melvil. Bothwell le chercha en effet pour le tuer, et Melvil fut contraint de se cacher pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que la reine fût parvenue à apaiser Bothwell².

L'audace impérieuse de Bothwell éclata par un acte plus extraordinaire. Il voulut s'assurer de l'adhésion de la haute noblesse à son mariage avec la reine. Le soir du 19 avril, jour où se fit la clôture de la session du parlement, il invita les comtes Morton, Argyle, Huntly, Cassilis, Glencairn, Rothes, Sutherland, Errol, Caithness, Eglinton, ainsi que les lords Boyd, Seton, Sainclair, Semple, Oliphant, Ogilvy, Ross-Hacat, Carleile, Hume, Innermeith, etc., à souper dans la taverne d'Anslay, placée dans le voi-

¹ Melvil, t. I, liv. III, p. 244. — ² *Ibid.*, p. 247.

sinage, qu'il fit entourer ensuite de deux cents arquebusiers. Pendant qu'il était à table, il dit à ses convives que la reine consentait à l'épouser, et il produisit, à ce qu'assurèrent des témoins de cette étrange scène, une procuration écrite par elle, où il était invité à proposer cette affaire à la noblesse. Au milieu de la confusion qui survint, le comte d'Eglinton s'évada. Les autres, avec une honteuse lâcheté, déclarèrent par écrit qu'ils étaient convaincus de l'innocence de Bothwell, s'engagèrent à le défendre contre tout calomniateur, et recommandèrent « ce noble et puissant lord » comme un mari convenable pour la reine, dont le veuvage prolongé, disaient-ils, était préjudiciable aux intérêts de la chose publique. Ils consentirent à soutenir les prétentions de Bothwell à la main de la reine de leurs vies et de leurs biens, et à passer, s'ils y manquaient, pour des hommes sans honneur et sans loyauté, pour d'indignes et d'infâmes traîtres. Les évêques de Saint-André, d'Aberdeen, de Dumblane, de Brechin, de Ross, des Orcades, etc., souscrivirent le *bond* du mariage¹. Cet acte² fut la honte de la noblesse d'Écosse qui y adhéra ou le subit, et prépara la ruine de Marie Stuart, qu'il encouragea dans son funeste projet de mariage avec Bothwell.

¹ Keith, p. 382, 383.

² Anderson, t. IV, p. 60 et 69, et t. I, p. 107. — Tytler, t. VII, p. 103, 104.

Elle était éprise de lui plus que jamais, bien que les procédés de ce maître violent devinssent quelquefois offensants pour elle. Il semblait se défier de son affection et de sa fidélité; il lui montrait sa mauvaise opinion avec une brutalité injurieuse; il éloigna d'elle lady Reres qui avait la réputation d'être sa complaisante¹, et la remplaça² par sa propre sœur lady Coldingham. La malheureuse reine en était réduite à lui écrire, avec toute la faiblesse et toute l'humilité de la passion : « J'en prendrai quelque une dont j'estime que la façon vous contentera. Je vous supplie que l'opinion d'une autre n'éloigne votre affection de ma constance. Vous méfiez-vous de moi qui vous veux mettre hors de doute et déclarer mon innocence? O ma chère vie, ne le refusez et ne souffrez que je vous donne épreuve de mon obéissance, fidélité, contenance et volontaire subjection³. » Bothwell disposait à la cour de toutes les positions et de toutes les existences. Le seul homme qui aurait pu, jusqu'à un certain point, lui résis-

¹ Voir *Buchanani opera*, Édimbourg, 1715, *Detectio Marice*, p. 2. — Déposition de Paris dans *Malc. Laing*, t. II, p. 309 et 316. — Et lettres secrètes de Marie Stuart, *Mémoires de l'Etat de la France*, etc., p. 162 r°, 163 v°, et *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 335 et 339.

² Lettre de Drury à Cecil. Tytler, t. VII, p. 454, *Proofs and illustrations*.

³ Lettres secrètes de Marie Stuart, dans *Melvil*, t. III, p. 346, 349. Cetté lettre est la quatrième.

ter, Murray, s'était éloigné sans attendre le mariage de sa sœur, qu'il prévoyait et qu'il ne pouvait empêcher.

Ce mariage avait été convenu, chose incroyable, par un contrat signé de la main même de Marie Stuart le 5 avril, sept jours avant la sentence d'acquiescement de Bothwell¹. Il fut préparé avec une mystérieuse précipitation. Bothwell ne pouvait pas ouvertement y prétendre ni la reine y consentir volontairement, après la mort si récente de Darnley, que l'un avait tué deux mois et demi auparavant, et dont l'autre devait longtemps encore porter le deuil. Que firent-ils? ils imaginèrent un enlèvement, qui placerait en quelque sorte Marie Stuart sous la contrainte de la nécessité et expliquerait la résignation de la reine par la violence faite à la femme. Ici encore, elle fut malheureusement complice de Bothwell, comme les preuves n'en sont que trop manifestes. Elle convint avec lui qu'il se trouverait sur sa route, avec une troupe armée plus considérable que sa propre suite, au moment où elle reviendrait de voir son jeune fils au château de Stirling, et qu'il se rendrait maître de sa personne et de ses volontés. Bothwell partit pour faire les apprêts de l'enlèvement. Durant son absence, Marie Stuart lui adressa des lettres qui témoignaient de ses

¹ Le contrat fut trouvé dans la cassette d'argent avec les lettres secrètes de Marie Stuart à Bothwell et ses sonnets.

anxiétés et de sa jalousie¹, de sa résolution emportée et de l'impatience que lui causaient les objections des confidants mêmes de Bothwell. Huntly avait été mis dans le secret. Il tenta d'arrêter la reine, qui entra en grande défiance de lui. « Il me remontra, écrivit-elle à Bothwell, que c'estoit une folle entreprise, et que, pour mon honneur, je ne vous pouvoy prendre à mari, puisque vous estiez marié, ny aller avec vous, que ses gens mesmes ne le souffriroyent pas, voire que les seigneurs contrediroyent à ce qui seroit proposé. Je lui répondis, vu que j'en estoye venue si avant, que, si vous ne vous rétractiez, nulle persuasion, pas mesmes la mort, me feroient manquer à ma promesse². »

Dans une autre lettre, elle expose elle-même le rôle qui lui est réservé dans l'enlèvement. « Quant à jouer mon personnage, dit-elle, je say comme je m'y dois gouverner, me souvenant de la façon que les choses ont esté délibérées. Il me semble que vostre long service et la grande amitié et faveur que vous portent les seigneurs méritent bien que vous obteniez pardon, encore qu'en ceci vous vous avanciez

¹ « Je voudrois estre morte, car je voys que tout va mal. Vous me promistes bien autre chose par vos premières promesses; mais l'absence a pouvoir sur vous, qui avez deux cordes en vostre arc. » *Mémoires de l'Etat*, etc., t. I, p. 167 v°. — Melvil, t. III, p. 351. Cette lettre est la cinquième

² *Ibid.*, t. I, p. 167; t. III, p. 350.

aucunement par-dessus le devoir d'un sujet; or est-il que vous entreprenez de le faire, non afin de m'éforcer et tenir captive, ains pour vous rendre assuré près de moi, et que les remontrances et persuasions des autres ne m'empeschent de consentir à ce que vous espérez que votre service vous fera un jour obtenir; bref, c'est..... pour que vous me puissiez présenter une humble requeste, conjointe toutesfois avec importunité¹. » Lorsque le moment de l'exécution approcha, des difficultés survinrent de la part de ceux qui devaient l'escorter. Le comte de Sutherland déclara qu'il aimerait mieux mourir que de souffrir que la reine fût emmenée pendant qu'elle serait placée sous sa garde. Le comte de Huntly, plein de tristesse et redoutant une lutte, eut peur d'être accusé d'ingratitude envers la reine et de paraître l'avoir trahie. « Je vous ay bien voulu advertir, écrivit Marie à Bothwell, de la crainte qu'il a d'estre chargé et accusé de trahison, à ce que, sans vous mesfier de luy, vous y regardiez de plus près et que vous vous rendiez d'autant plus fort; car nous avons hier trois cents chevaux des siens et de Leviston (Livingston). Pour l'amour de Dieu, soyez plustost accompagné de trop que de trop peu, car c'est le principal de mon souci². »

¹ *Mémoires de l'Etat*, etc., t. I, p. 168; Melvil, t. III, p. 352, sixième lettre.

² *Ibid.*, t. I, p. 168, v^o, et Melvil, t. III, p. 353, 354. —

Bothwell se rendit en effet le plus fort. Marie Stuart alla le lundi 21 avril, suivant ce qui était convenu, voir son fils au château de Stirling; elle ne put pénétrer dans l'appartement du prince royal qu'avec deux de ses femmes. Le comte de Mar, plein de soupçons, en refusa l'entrée à toutes les autres personnes de sa suite. Partie de Stirling trois jours après, le jeudi 24, pour retourner à Édimbourg, elle rencontra à six milles de cette ville, à Almond-Bridge, Bothwell, que suivait une troupe de huit cents cavaliers. Il prit la bride de son cheval, se rendit maître de sa personne sans rencontrer de résistance, et la conduisit au château de Dunbar, où il avait tout disposé pour la recevoir. Ses gens arrêtèrent Huntly, Lethington, Melvil, auquel le capitaine Blacater dit, afin de le rassurer, que tout se faisait du consentement de la reine¹. Marie Stuart passa quelque temps sous le même toit que Bothwell et à sa merci. Mais l'enlèvement n'était que le prélude du mariage. Bothwell poursuivit son divorce avec lady Jeanne Gordon devant l'archevêque de

Dans le même temps on écrivait d'Écosse à Cecil une lettre dans laquelle on lui annonçait tout ce qui allait se passer : le divorce de Bothwell avec sa femme et l'enlèvement de Marie Stuart de concert avec elle. « Il a le projet, disait-on, de rencontrer la reine le même jeudi (24 avril), de s'emparer d'elle et de la conduire à Dunbar. Jugez si c'est de son gré ou non. » Tytler, t. VII, p. 107.

¹ Melvil, t. I, liv. III, p. 248.

Saint-André, qui obtint pour prix de sa complaisance la restitution de ses droits consistoriaux, et devant le commissariat ou la cour ecclésiastique des presbytériens¹. Les deux juridictions de l'ancienne et de la nouvelle Église y consentirent, l'une pour la catholique Jeanne Gordon, l'autre pour le protestant Bothwell, et le divorce² fut prononcé le 3 mai. Ce jour-là Marie Stuart revint de Dunbar à Édimbourg. En entrant dans la ville, Bothwell prit respectueusement la haquenée de la reine par la bride, et ses soldats jetèrent leurs lances à terre comme pour prouver que Marie Stuart était entièrement libre, et que Bothwell n'était que son serviteur obéissant et désarmé. La reine, de son côté, déclara qu'elle pardonnait à Bothwell, et annonça l'intention de l'épouser³.

Bien qu'on s'y attendît, on n'en fut pas moins indigné. L'Église réformée reçut l'ordre de publier les bans du mariage, et elle s'y refusa. En l'absence de Knox, qui avait quitté l'Écosse depuis le meurtre de Riccio, Craig, un des principaux ministres presbytériens, alléguait que la reine passait pour être captive, et que d'ailleurs cet ordre ne lui avait pas été donné par écrit. Alors arriva le clerc de justice,

¹ Tytler, t. VII, p. 110.

² Voir la sentence de divorce dans Robertson, Pièces justificatives du t. II, n° XX. — Malc. Laing, t. I, p. 85, 86.

³ Anderson, vol. II, p. 267. — Malc. Laing, t. I, p. 87.

apportant une lettre de la reine, qui enjoignait la publication des bans et démentait le bruit de sa captivité. Craig ne se rendit pas encore; il voulut être confronté aux parties devant le conseil privé. Là, avec une courageuse véhémence, il reprocha à Bothwell les crimes qui lui étaient imputés, l'accusa de meurtre, de rapt, d'adultère. Il publia ensuite les bans pour obéir aux injonctions qu'il avait reçues, et dit en chaire, à la congrégation protestante : — « Je prends le ciel et la terre à témoin que j'abhorre, que je déteste ce mariage comme odieux et horrible aux yeux du monde, et j'exhorte les fidèles à adresser leurs prières ferventes à Dieu, afin qu'une union contraire à toute raison et à toute conscience soit empêchée, à la satisfaction de ce malheureux royaume ¹. »

L'aveugle Marie ne fut point éclairée par l'effrayante lumière de la réprobation universelle; elle brava tout pour contenter la passion de son cœur et élever jusqu'à elle son favori. Le 12 mai, elle se rendit à la cour suprême d'Édimbourg, et déclara devant la magistrature et la noblesse du pays, convoquées exprès, qu'elle était libre, qu'elle avait pardonné à Bothwell, eu égard à sa bonne conduite postérieure, l'offense dont il s'était rendu coupable envers elle, et qu'elle se proposait de lui accorder

¹ Drury à Cecil, 14 mai 1567, au St. Pap. Off. — Tytler, t. VII, p. 116, 117.

encore les plus hautes dignités ¹. En effet, ce jour même, elle le créa duc d'Orkney et de Shetland, et plaça elle-même la couronne ducale sur sa tête ². Le surlendemain, elle signa son contrat de mariage avec ce *noble et puissant prince*, afin de sortir, disait-elle, de son *solitaire veuvage* et d'*augmenter sa descendance*. Enfin le 15 mai, à quatre heures du matin, le mariage fut célébré selon le rite catholique, et aussi selon le rite protestant par l'évêque d'Orkney en présence de Craig dans le palais d'Holyrood ³.

Peu de barons écossais ⁴ assistèrent à la révoltante cérémonie qui, trois mois après l'assassinat du roi, fit de sa veuve la femme de son meurtrier. Le peuple en apprit la nouvelle dans un morne silence et avec une sombre désapprobation. Le lendemain au matin, on trouva placardé sur la porte du palais le vers suivant :

Mense malum majo nubere vulgus ait ⁵.

« Le peuple dit que les mariages du mois de mai tournent mal. »

Ce pronostic menaçant qu'on tirait d'une union généralement condamnée par la conscience publique ne tarda point à se réaliser.

¹ Anderson, vol. I, p. 87 à 89. — Tytler, t. VII, p. 118.

² Drury à Cecil, 16 mai. — Tytler, t. VII, p. 118.

³ *Ibid.*

⁴ Tytler, t. VII, p. 118, 119.

⁵ Ovide, *Fast.*, lib. v. — Keith, p. 386.